

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XVII<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du vendredi 31 octobre 2025

## Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

  
**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1 <sup>re</sup> séance .....	8459
2 <sup>e</sup> séance .....	8493
3 <sup>e</sup> séance .....	8537

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

24<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

1<sup>re</sup> séance du vendredi 31 octobre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE M. SÉBASTIEN CHENU

### 1. **Projet de loi de finances pour 2026** (p. 8461)

PREMIÈRE PARTIE  
(*suite*) (p. 8461)

Article 3 (p. 8461)

M. Guillaume Kasbarian

M. Damien Maudet

Mme Estelle Mercier

M. Jean-Didier Berger

Mme Clémentine Autain

M. Sylvain Berrios

M. Philippe Bonnacarrère

M. Nicolas Sansu

M. Jean-Paul Mattei

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Philippe Juvénat, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Amendement n° 397

*Rappel au règlement* (p. 8467)

M. Antoine Léaument

M. le président

Article 3  
(*suite*) (p. 8467)

Amendements n°s 684, 1011, 2763, 3047, 3289, 3312, 3621, 3476, 2473, 772, 1328, 3335, 124, 3248, 1430, 3049, 3051

*Suspension et reprise de la séance* (p. 8484)

Amendement n° 3363

*Rappel au règlement* (p. 8485)

M. Laurent Wauquiez

*Suspension et reprise de la séance* (p. 8485)

*Rappel au règlement* (p. 8485)

Mme Mathilde Panot

Article 3  
(*suite*) (p. 8485)

*Rappel au règlement* (p. 8486)

M. Jean-Philippe Tanguy

Article 3  
(*suite*) (p. 8486)

*Rappel au règlement* (p. 8486)

M. Manuel Bompard

Article 3  
(*suite*) (p. 8486)

*Rappel au règlement* (p. 8486)

M. Manuel Bompard

Article 3  
(*suite*) (p. 8487)

Amendement n° 3052 (rect.)

Sous-amendements n°s 3901, 3886

Amendements n°s 3053, 3622

*Rappel au règlement* (p. 8491)

Mme Claire Lejeune

### 2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 8491)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

### vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à neuf heures.)*

1

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

### PREMIÈRE PARTIE

*(suite)*

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026 (n<sup>os</sup> 1906, 1996).

Mercredi 29 octobre, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 1108 portant article additionnel après l'article 12, examiné par priorité.

### Article 3

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Kasbarian.

**M. Guillaume Kasbarian.** Aujourd'hui, jour d'Halloween, nous allons étudier pendant toute la journée et tout au long de la nuit une série d'horreurs fiscales. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. Aurélien Le Coq.** Super, l'idée de se déguiser en Milei !

**M. Guillaume Kasbarian.** Avec l'article 3, le gouvernement propose d'instaurer une taxe sur les holdings. Avant de se poser la question de la taxe, demandons-nous ce qu'est une holding et à quoi elle sert.

Une holding, c'est comme un vaisseau amiral qui pilote la totalité d'un groupe de bateaux et qui permet, quand certains bateaux ne vont pas bien, de prendre le relais ou, à l'inverse, d'acheter de nouveaux bateaux pour pouvoir disposer d'une flotte en état de naviguer.

C'est aussi comme la carte mère d'un groupe qui permet, quand il y a de la trésorerie, de faire face à des coups durs liés à des retournements de marché mettant en difficulté certaines filiales. D'autres filiales peuvent alors compenser pour préserver la rentabilité du groupe.

Toucher à ce vaisseau amiral, comme le fait le gouvernement avec sa taxe qui ratiboise une partie de la holding, peut potentiellement mettre en difficulté l'ensemble des entreprises du groupe.

Je sais, madame la ministre, que vous avez prévu de nombreuses exclusions à cette taxe, mais elles sont tellement nombreuses que je me demande s'il ne serait pas préférable de raisonner dans l'autre sens : plutôt que d'exclure de la taxation une série de choses, nous pourrions, comme le propose le rapporteur général et comme je le proposerai dans des amendements, dresser la liste des éléments qui n'ont pas grand chose à voir avec l'activité économique – je pense aux biens somptuaires tels que les yachts ou les propriétés immobilières, résidences secondaires ou châteaux.

Je vous alerte sur un point qui fait hurler beaucoup d'industriels et de groupes. Ils se demandent, si l'État vient taper la trésorerie de leurs entreprises, s'ils auront toujours la capacité d'acheter des boîtes, de se restructurer ou de faire face à des difficultés financières. Pourquoi ne pas se concentrer sur les biens somptuaires ?

**M. Patrick Hetzel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Damien Maudet.

**M. Damien Maudet.** Faire un budget, c'est faire des choix. Le choix, vous l'avez fait pour Candy, dont l'allocation à l'adulte handicapé (AAH) va être gelée et qui s'interroge : Veulent-ils vraiment qu'on puisse vivre comme tout le monde ? Pour Céleste, en affection de longue durée, qui doit dépenser des centaines d'euros en frais médicaux alors que vous voulez lui faire payer plus d'impôts. Pour Marie-Thérèse, qui touche à peine 1 000 euros de retraite et qui ne mange pas le soir, et que vous appauvrissez en ne revalorisant pas sa pension face à l'inflation. Pour les personnes modestes, votre choix est clair : ils paieront plus. Ce choix est injuste et autoritaire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

En revanche, pour les plus riches, c'est tout le contraire. Ils sont plus riches que les années passées, mais vous divisez par deux l'effort qui leur est demandé. Lorsqu'il s'agit de les faire participer, c'est toujours un « oui, mais ». Taxer les holdings ? Oui, mais pas un certain immobilier ! Oui, mais pas la trésorerie récente. À la fin, vous expliquez sur quatre pages qu'ils ne paieront quasiment rien. Dans une France où les milliardaires n'acquittent que 25 % d'impôt, alors que les Français eux, en payent 50 %, il n'est pas acceptable que l'Assemblée nationale prolonge cette injustice. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. Jean-François Coulomme.** Eh oui, c'est inconstitutionnel !

**M. Damien Maudet.** Nous ne demandons pas de faire la peau de qui que ce soit. Nous proposons simplement un impôt plancher, souvent appelé taxe Zucman. Nous vous demandons d'avoir un peu plus de courage avec ceux qui

ont déjà beaucoup et de laisser tranquilles les travailleurs, les malades, les personnes en situation de handicap et les retraités.

Chers collègues, faites le bon choix! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Estelle Mercier.

**Mme Estelle Mercier.** Nous arrivons au cœur du sujet qui nous intéresse tous et nous occupe depuis plusieurs mois maintenant, celui de la fiscalité des hauts patrimoines.

Le simple fait de pouvoir en débattre collectivement, sans l'arme de dissuasion massive qu'est le 49.3, est déjà pour nous, députés socialistes, une victoire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Une victoire car, pour la première fois, chacune et chacun va pouvoir exprimer son avis, clarifier sa position et donner sa vision. Une victoire, parce que dans cette assemblée qui n'a jamais autant représenté les Français, chaque voix compte.

Aujourd'hui, chers collègues, vous avez le pouvoir : le pouvoir de dire oui, de dire non, d'amender, de modifier, de trouver des majorités, de faire un travail de parlementaire. Je vous invite donc à être à la hauteur de la crise politique et budgétaire que nous traversons. Le temps n'est plus aux postures, mais aux débats sur le fond. Le temps n'est plus aux effets de manche, mais à l'argumentation.

Avec l'article 3, nous allons évoquer une injustice majeure en France, l'inégalité face à l'impôt. Nous allons parler de celles et ceux qui, en plaçant massivement leurs revenus et leurs capitaux dans des holdings, échappent à l'impôt, alors que la plupart des Français, eux, contribuent à plus de 50 % à la solidarité nationale. Nous allons parler de ces 500 plus grandes fortunes françaises, qui ont été multipliées par dix en dix ans, alors que de l'autre côté du spectre, plus de 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Nous allons parler de ce projet de budget injuste, qui fait porter les efforts sur les retraités, les malades, les jeunes apprentis, les personnes en situation de handicap, et exonère encore très largement les très riches. (*Mêmes mouvements.*)

Enfin, nos débats nous permettront peut-être de comprendre pourquoi, dans cet hémicycle, certains préfèrent encore protéger quelques milliardaires au détriment des classes moyennes et populaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger.** Victor Hugo voyait la vérité comme un soleil ; pour Albert Camus, le mensonge était un crépuscule. Aujourd'hui, personne ne sera ébloui... ni par la taxe Zucman ni par l'article 3, que la commission des finances, dans sa grande sagesse, à mon initiative, a déjà complètement réécrit. En effet, l'argent qui remonte dans les holdings, ce n'est pas de l'impôt évité, c'est de l'impôt différé. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

Les taxes dont nous allons débattre confondent tout : elles confondent personnes morales et personnes physiques, patrimoine et revenu, valorisation et rémunération.

**M. Pierre Pribetich.** Il ne comprend pas !

**M. Jean-Didier Berger.** Surtout, elles confondent fiscalisation et illusion de fiscalisation, car nombre des familles et des entreprises concernées partiront, purement et simplement.

**M. Michel Herbillon.** Il a raison !

**M. Matthias Tavel.** On les rattrapera !

**M. Jean-Didier Berger.** Vous nous dites qu'il serait possible de créer un bouclier anti-exil,...

**Mme Ayda Hadizadeh.** Oui, c'est possible !

**M. Jean-Didier Berger.** ...c'est-à-dire une prison fiscale. Soyons lucides : aucun investisseur étranger n'acceptera de venir s'y enfermer. Même les socialistes avaient décidé, en 1983, d'exclure les biens professionnels de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes (IGF). (*Exclamations sur les bancs des groupes SOC.*)

**Mme Ayda Hadizadeh.** Nous avons évolué, comme le patrimoine des ultrariches !

**M. Jean-Didier Berger.** Taxer les biens professionnels, ce n'est pas, contrairement à ce que pensez, taxer les revenus du capital : c'est taxer en capital, c'est détruire l'outil de travail et les emplois qui vont avec. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Taxer des entreprises qui ne font pas encore de bénéfiques, qui ne distribuent pas de dividendes et qui ne versent pas à ceux qui les possèdent les salaires qui leur permettraient de payer vos taxes serait confiscatoire, disproportionné et contraire aux principes d'égalité et de respect de la propriété privée.

**M. Patrick Hetzel.** Évidemment !

**M. Jean-Didier Berger.** Alors que les regards de la nation sont aujourd'hui tournés vers notre assemblée, ne laissons pas le crépuscule du mensonge éclipser le soleil de la vérité. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme Ayda Hadizadeh.** C'est honteux !

**M. Jean-Didier Berger.** Ne laissons pas la solution de facilité, celle de la fiscalité, l'emporter. Notre pays n'a pas besoin de davantage de taxes : il a besoin de moins de dépenses et de plus de liberté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** Chers collègues, il est 9 h 08, la journée va être longue et probablement un peu vocale. Économisez-vous !

La parole est à Mme Clémentine Autain.

**Mme Clémentine Autain.** De quoi allons-nous parler lors de nos débats sur l'article 3 du budget de l'État ? Et pourquoi est-il si fondamental ?

Il s'agit de prendre la mesure de la structuration actuelle de la fortune des milliardaires et de tous les mécanismes qui font écran à leur contribution juste à l'impôt. Je pense en particulier au mécanisme des holdings, aux niches fiscales et à toutes ces façons de faire de l'optimisation fiscale qui permettent aux milliardaires de payer, en proportion de leurs revenus, deux fois moins d'impôts que leurs secrétaires ou leurs chauffeurs.

**M. Alexis Corbière.** Exactement !

**Mme Clémentine Autain.** Nous voulons dénoncer le fait que la France est devenue un paradis fiscal, en particulier depuis qu'Emmanuel Macron est arrivé au pouvoir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) C'est ce que nous devons impérativement changer !

Je me réjouis de constater que, depuis que nous avons pris l'initiative, avec mon groupe et ma collègue Eva Sas, de soumettre la taxe Zucman au vote de cet hémicycle, un débat s'est imposé à l'échelle nationale. Les ultrariches ont fait sécession et, maintenant que nous regardons cela en face, nous devons impérativement faire en sorte d'y mettre fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. Alexis Corbière.** Bravo !

**Mme Clémentine Autain.** L'article 3 permet de mettre fin à leur séparatisme fiscal et de les empêcher de structurer leur richesse tel qu'ils le font aujourd'hui.

Madame la ministre, votre taxe sur les holdings n'est qu'une mesurette qui a tout d'une passoire, car elle ne permettra pas de déjouer les mécanismes d'optimisation. Nous voulons la taxe Zucman. Nous la voulons franchement et pas légèrement, nous la voulons en entier et pas à moitié, ...

**M. Paul Midy.** Nous sommes encore en démocratie !

**Mme Clémentine Autain.** ...et j'espère que l'hémicycle sera en phase avec les 86 % de Français qui sont favorables à cette taxation des ultrariches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios.

**M. Sylvain Berrios.** L'Assemblée nationale a adopté en quelques jours plus de 30 milliards de ponctions fiscales supplémentaires sur les entreprises. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*) Nos entreprises seraient-elles condamnées à être la variable d'ajustement d'un État devenu glouton, qui n'arrive plus à maîtriser son appétit ? L'impôt massif n'est pas la solution. Nous sommes le pays le plus taxé au monde, où le système de redistribution est le plus généreux et où, pourtant, la pauvreté ne cesse de progresser.

Nous devons au contraire protéger le développement des entreprises, et notamment des entreprises familiales, car leurs investissements créent de la croissance et du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat ne peut être une dépense sociale financée par les taxes. Il doit être une redistribution de la richesse créée par l'entreprise.

L'article 3 crée de nouvelles taxes. Même si ce ne sera pas la taxe Zucman, dont tout le monde a compris l'absurdité, mais plus probablement une taxe Faure, ce sera bel et bien une taxe de plus. L'augmentation des recettes à coup de baguette magique revient en réalité à créer un droit à dépenser sur le dos de ceux qui font prospérer notre économie, c'est-à-dire les chefs d'entreprise et les salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Je me permets de renouveler une demande déjà formulée par l'intermédiaire d'un rappel au règlement. Pourrions-nous disposer, madame la ministre, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général...

**M. le président.** Si vous faites un rappel au règlement, merci de préciser l'article sur lequel vous le fondez.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Ce n'est pas un rappel au règlement, mais bien une intervention sur l'article.

**M. le président.** D'accord, pardonnez-moi.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Je souhaitais simplement réitérer la demande d'un document comptabilisant les plus et les moins à partir du budget présenté initialement par le gouvernement, afin de savoir où nous en sommes.

Je viens d'entendre citer le chiffre de 30 milliards, sans qu'on puisse avoir la moindre certitude sur cet élément. Le milliard d'euros est devenu dans notre assemblée une unité de valeur utilisée avec une extrême facilité. J'ai quelquefois le sentiment d'être dans un monde virtuel – peut-être celui des jeux vidéo pour lesquels nous avons créé un crédit d'impôt.

Je rappelle que nous avons un devoir de responsabilité et qu'il existe un principe constitutionnel de sincérité et de clarté des débats parlementaires. Cette clarté exige que nous sachions à tout moment où nous en sommes pour pouvoir mesurer la nature de notre action au service de l'économie réelle.

J'en profite pour adresser un énorme remerciement aux acteurs économiques et à nos concitoyens qui continuent à alimenter la croissance de notre économie, qui s'est élevée à 0,3 % au troisième trimestre, malgré une situation complexe et une très grande incertitude politique. Je félicite tous les acteurs de l'économie pour leurs efforts et leur combat pour avancer, malgré tout. Soyons dignes d'eux en exerçant notre devoir de responsabilité, aujourd'hui comme dans les semaines qui viennent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LIOT.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Sansu.

**M. Nicolas Sansu.** La taxe dite sur les holdings présentée dans cet article 3 devait être la réponse du gouvernement à l'exigence de justice fiscale qui monte partout dans le pays. Nos concitoyens ont bien compris que les inégalités de patrimoine ont explosé ces dernières années et que ce sont les classes modestes et moyennes qui seront appelées à payer la note, par les franchises médicales, le gel des prestations – retraites ou allocation aux adultes handicapés – ou encore par la fiscalité des indemnités journalières versées aux malades en affection de longue durée, comme les malades du cancer.

C'est donc bien la question de l'allocation des richesses qui est posée. Or, quand on rentre dans le détail, on s'aperçoit que plus de 90 % des actifs des holdings patrimoniales échapperont à cette fameuse taxe. Les titres de participation, les fonds communs de placement (FCP), les titres détenus dans les PME européennes, mais aussi la fraction non encore réemployée des produits de cession seront exclus de l'assiette de la taxe.

Non, la trésorerie n'est pas ciblée, car elle pourra devenir très facilement de l'actif professionnel. C'est en fait un filet pour les sardines qui laisse passer les baleines. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Si les biens professionnels sont taxés en Norvège, en Suisse et en Espagne – la notion d'actif professionnel n'y existe pas –, en France, ce sont 1 000 milliards d'euros d'actifs dits professionnels qui sont stockés dans des holdings, soit les deux tiers de l'ensemble du patrimoine professionnel.

Votre article 3 ne concrétise donc pas l'intention publique que vous affichez. Nous tenterons d'améliorer le dispositif pour le rendre plus efficace et nous nous opposerons à tout amendement qui proposera de l'amoindrir, en attendant de débattre sur l'impôt plancher pour les centmillionnaires, cette fameuse taxe Zucman plébiscitée par l'immense majorité de nos concitoyens. La France n'est jamais aussi grande que quand elle promeut l'égalité, cette belle valeur universelle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR et EcoS. – M. Dominique Potier applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Ce projet de loi de finances (PLF) inclut trois mesures de justice fiscale : la contribution différentielle a été pérennisée ; la contribution exceptionnelle pour les grandes entreprises – qui relève de la solidarité, comme M. Faure l'a souligné – a été votée ; il s'agit maintenant d'examiner cette taxe sur les holdings.

La holding est un outil très utile pour le monde de l'économie. Les groupes ont besoin d'y recourir pour leur développement, car il s'agit d'une structure qui permet de remonter des dividendes et de les réinvestir dans l'économie réelle.

**M. Manuel Bompard.** Oh ! Franchement !

**M. Jean-Paul Mattei.** À cet égard, le texte proposé par le gouvernement est bien pensé et très technique. Il évite des effets de bord qui nuiraient au développement économique tout en reconnaissant que, lorsque les dividendes remontent dans des holdings familiales sans être réinvestis dans l'économie réelle, se pose en effet la question de la justice fiscale.

C'est pourquoi je souhaiterais qu'on ne balaie pas d'un revers de la main le dispositif qui nous est proposé : il faut peut-être le perfectionner et l'aménager, mais il peut constituer – je vous l'assure – un vrai outil de justice fiscale. En effet, il incite davantage à distribuer et à injecter de l'argent dans l'économie qu'à taxer les stocks – taxation qui s'avère depuis longtemps problématique, notamment lorsqu'on n'a pas suffisamment de liquidités pour payer l'impôt.

Enfin, je rappelle que la taxe Zucman, qui peut sembler un bel outil de justice fiscale, est un impôt sur la personne physique. Pour s'en acquitter, il faudra puiser dans la trésorerie de l'entreprise, ce qui pose un problème juridique. Je l'avais déjà souligné à l'occasion de la publication du rapport de l'Institut des politiques publiques (IPP), lequel m'avait choqué : il ne faut pas confondre le bénéfice qui reste dans l'entreprise, au titre d'un bien social, avec le bénéfice qui sort de l'entreprise et qui peut revêtir un caractère futile quand il distribue trop : c'était le sens des amendements sur les superdividendes.

Cette taxe sur les holdings est un bel outil : ne le rejetons pas d'emblée, étudions-le ensemble pour l'améliorer et l'adopter. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et EPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Cet article montre le décalage qui existe entre les travaux du Parlement et l'administration de Bercy. Quand nous avions débattu de la taxe Zucman, le Rassemblement national s'était en effet abstenu, en échange – si je puis dire – d'une promesse selon laquelle Bercy devait nous tenir informés de ses réflexions pour lutter contre la

suroptimisation. Si j'ai bien compris, l'article 3 constitue finalement la conclusion de ces travaux, qui nous déçoit fortement.

D'ailleurs, la presse économique, qui n'est pas une officine du Rassemblement national,...

**Mme Clémentine Autain.** Elle le devient !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** ...a également fait part de sa déception : selon *Le Figaro* et *L'Opinion*, il s'agit du rétablissement partiel et imparfait d'une forme d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ; c'est aussi notre analyse.

Parallèlement, l'Assemblée nationale a proposé des mécanismes beaucoup plus intéressants en matière de justice fiscale. La mesure proposée par le président Coquerel pour lutter contre la suroptimisation, voire la fraude, des multinationales ; l'amendement du Rassemblement national pour lutter contre les rachats d'actions ; l'amendement contre les surdividendes abusifs, qui a été adopté : voilà des mesures beaucoup plus efficaces pour renforcer la justice fiscale.

Au contraire, votre proposition est assez incompréhensible et souffre de lacunes, c'est pourquoi nous ne voterons pas cet article sur la taxation des holdings. Nous défendrons plutôt notre impôt sur la fortune financière, à nos yeux beaucoup plus efficace et complet. Nous examinerons également l'amendement déposé par le groupe Démocrates visant à créer un impôt sur la fortune improductive, qui nous semble beaucoup plus intéressant que le dispositif que vous proposez.

Nous sommes donc déçus des propositions techniques de Bercy...

**M. Manuel Bompard.** Alors, votez la taxe Zucman !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** ...et nous verrons ce que les débats nous réservent. J'espère que nous pourrions adopter une mesure plus juste, plus efficace et plus lisible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Cet article très complexe va faire l'objet d'un débat dans lequel je ne veux pas entrer à ce stade. Je veux simplement profiter de cette première prise de parole pour rappeler ce qu'est une holding : c'est une société mère qui vient en soutien de ses filiales, pour préparer leur investissement ou leur transmission. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Manuel Bompard.** Hypocrite !

**M. Nicolas Bonnet.** C'est comme une maman avec ses enfants !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Je ne fais que vous exposer des faits, libre à vous de juger si c'est bien ou non ! Pour ce faire, elles mettent de l'argent de côté sous forme d'actions, de titres ou de trésorerie. Ainsi, elles préparent l'avenir, soit pour investir, soit pour transmettre.

**M. Manuel Bompard.** Ah !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Notre débat va montrer que certains – c'est le cas du gouvernement – considèrent qu'une partie de cet argent mis de côté, en particulier la trésorerie, est improductive. Je pense le contraire : sans cette capacité à mettre de l'argent de côté, les holdings ne sont pas en mesure de préparer l'avenir ni d'amortir les coûts.

**M. Manuel Bompard.** Oh !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Notre débat éclairera le rôle de la trésorerie et l'enjeu pour les holdings de préserver leur capacité d'agir. En tout état de cause, il ne faut pas perdre de vue que les holdings familiales constituent un outil de souveraineté économique (*Exclamations et rives sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*), qui permet, grâce à l'argent mis de côté, de lutter contre des rachats pirates.

**M. Matthias Tavel.** Sophisme !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** La question qui va animer nos débats d'aujourd'hui est assez simple : pourquoi les ultrariches de ce pays, soit quelques centaines de personnes, sont moitié moins imposés que l'ensemble des Français ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS*.) Leur taux d'effort fiscal s'élève à environ 25 %, soit – je le répète – deux fois moins que la moyenne des Français.

Cette question est importante, tout simplement parce que ce différentiel coûte chaque année environ 18 milliards à l'État : autrement dit, si ces ultrariches étaient imposés à la même hauteur que tous les Français, ce sont 18 milliards de plus qui entreraient dans les caisses de l'État. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*.)

L'origine de ce problème remonte à la constitution de l'ISF, à l'occasion de laquelle un amendement dit Betten-court – son nom en dit assez long sur son origine – a visé à soustraire les biens professionnels de l'assiette de l'ISF, sans compter de multiples exceptions et exonérations. De ce fait, les biens professionnels – soit les 90 % des actifs financiers de ces ultrariches – ont échappé à l'impôt : voilà l'origine du problème auquel nous faisons face et du coût qu'il représente pour le pays.

Cette question, que nous allons aborder aujourd'hui, va de pair avec un autre constat, qui explique pourquoi les Français soutiennent si fortement la taxe Zucman : le caractère largement régressif des impôts sur l'héritage, favorable à ces mêmes ultrariches,...

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Eh oui !

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** ... fait que la part de l'héritage dans le patrimoine est toujours plus importante, et que nous assistons à la constitution d'une noblesse d'argent.

**Mme Ayda Hadizadeh.** Eh oui !

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Or, il y a deux cent cinquante ans, notre pays a expliqué qu'il ne voulait plus de noblesse, au nom de l'égalité. Voilà pourquoi la réaction populaire est si forte !

Nous avons compris que beaucoup de leurres vont nous être proposés pour échapper à cette question. L'article 3 en fait partie : je voterai pour, car il rapporte entre 1 et 1,5 milliard, mais sans illusions, car il exclut les biens professionnels de la taxation des ultrariches et passe donc, comme l'ISF autrefois, à côté du problème.

Voilà donc la question que nous allons avoir à traiter toute la journée : est-il normal que 500 personnes, grâce à cette fiscalité régressive, possèdent à elles seules 40 % du PIB, soit deux fois plus qu'en 2017 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS*.) La période 2017-2025 a vu l'accumulation des richesses pour les ultrariches ; elles doivent être redistribuées pour le bien du pays et pour l'égalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS*.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics.** Nous voilà donc arrivés à l'article 3. Ce n'est que le troisième des trente articles, mais il a concentré beaucoup d'attention et devrait nous occuper une bonne partie de la journée.

Nous allons parler de fiscalité, mais il nous faut aussi parler d'emploi, de croissance et d'investissement. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.) Hier, une donnée n'a pas été commentée : c'est le chiffre de la croissance au troisième trimestre, qui s'est élevée à 0,5 %.

**M. Michel Herbillon.** Très bien, bonne nouvelle pour notre pays !

**M. Alexandre Portier.** Ce n'est pas grâce à Zucman !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Cette croissance ne tombe pas du ciel ; elle résulte des décisions d'investissement, d'embauche, de consommation et d'exportation, ainsi que de notre compétitivité collective. Monsieur le président de la commission des finances, lorsque vous parlez de 500 personnes, n'oublions pas qu'il y a derrière elles 500 entreprises, et derrière ces entreprises des millions d'emplois.

**M. Daniel Labaronne.** Eh oui !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Aujourd'hui, je serai là pour rappeler que les entreprises, dont nous évoquerons les actions, emploient des salariés et réalisent des investissements.

Du chiffre de la croissance au troisième trimestre, je retiens deux enseignements : d'une part, l'investissement des entreprises a augmenté davantage que nos prévisions, d'autre part, notre capacité à exporter est préservée.

**M. Alexis Corbière.** Mais non, c'est essentiellement grâce à Airbus !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je voulais commencer par faire ce rappel pour éviter de donner l'impression que nous allons traiter de choses purement conceptuelles ; or elles ont un lien avec la vie économique.

Nous entendons parler depuis quelques mois de la question des holdings. Si ce terme n'est pas nouveau dans la réalité de la vie économique, il a en revanche surgi récemment dans notre débat public. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, l'Irlande, l'Espagne ou le Luxembourg, des systèmes fiscaux se sont adaptés depuis des décennies, non pas pour

limiter l'investissement, mais pour s'assurer qu'on ne puisse pas légalement – je le dis en des mots très simples – abuser d'une fiscalité favorable aux entreprises pour se constituer un patrimoine personnel.

C'est le cœur de notre discussion d'aujourd'hui. Qu'une entreprise puisse faire remonter des dividendes et qu'elle décide de se diversifier, d'élargir son champ d'action, d'investir et de faire croître l'économie, je pense que la plupart d'entre nous y sommes favorables. Mais que ce même mécanisme, positif pour la vie économique, soit utilisé par des personnes pour se constituer un patrimoine personnel d'épargne – une épargne que nous autres, qui ne sommes pas entrepreneurs, plaçons dans nos assurances vie ou nos plans d'épargne en actions (PEA) –, d'immobilier, résidentiel ou de loisir, ou encore pour acheter des actifs comme des avions, des voitures ou des bateaux, voilà en revanche qui pose un problème de justice, et surtout d'efficacité fiscale.

L'article 3 vise à répondre à cette question. Pour corriger un abus aujourd'hui légal, nous proposons de modifier la loi afin de bien distinguer ce qui relève des actifs opérationnels et productifs, qu'il nous faut évidemment préserver, de ce qui relève du patrimoine personnel qui, s'il est placé dans une holding, doit être soumis à la fiscalité.

Nous avons donc devant nous un débat technique, mais aussi très politique, car les soixante-dix amendements techniques que vous avez déposés soulèvent, avant même que nous n'entamions leur examen, des questions très importantes. Voulons-nous créer un mécanisme de droit fiscal commun ou, au contraire, un mécanisme anti-abus, comme le propose le rapporteur général et le député Kasbarian ?

Le deuxième débat concerne les moyens de s'assurer que ce mécanisme ne limitera pas indirectement la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). M. Mattei a déposé en ce sens un amendement qui vise à exclure de la taxe les investissements réalisés dans les PME, en particulier quand celles-ci grandissent ; c'est une bonne nouvelle lorsqu'une PME devient une entreprise de taille intermédiaire ou lorsqu'une ETI devient une grande entreprise.

Le deuxième débat, engagé notamment par Christine Pirès Beaufort, concerne l'opportunité de cibler par ce dispositif tous les revenus non distribués, sur le modèle des États-Unis. C'est une question complexe, car la taxation de certains de ces revenus pourrait contrevenir au droit européen. Nous examinerons toutefois les moyens d'avancer dans cette direction.

D'autres députés, notamment Olivia Grégoire, ont déposé des amendements tendant à préserver l'investissement réalisé au moyen d'outils comme le capital-investissement ou le capital d'amorçage, pour soutenir les start-up et les PME. D'autres amendements encore concernent l'inclusion ou l'exclusion des biens professionnels. Le gouvernement a choisi d'exclure de l'assiette du dispositif tout ce qui ressemble à un bien professionnel ; certains députés souhaitent changer cela. Nous aurons enfin d'autres débats relatifs au taux de la taxe, à la place de l'immobilier locatif – M. Mattei souhaite exclure de l'assiette l'immobilier locatif à loyer intermédiaire –, ou encore – je pense aux amendements de M. de Courson – au départage entre la trésorerie patrimoniale et la trésorerie opérationnelle.

J'ai tenu à décrire ces différentes approches, car elles sont très politiques : il s'agit de définir ce qui est bénéfique à l'économie et de s'assurer que l'impôt dû est payé. Elles

peuvent donner lieu à un débat de qualité, je crois donc utile de passer quelques heures à les approfondir en détail. Je vous invite à ne pas supprimer d'emblée l'article afin de ne pas empêcher ce débat. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR.*)

**M. Guillaume Kasbarian.** Elle a raison !

**M. le président.** Sur les amendements identiques n<sup>os</sup> 397, 684, 1011, 2763, 3047, 3289, 3312 et 3621, je suis saisi par les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire, Droite républicaine et Écologiste et social de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de huit amendements identiques, n<sup>os</sup> 397, 684, 1011, 2763, 3047, 3289, 3312 et 3621, tendant à supprimer l'article.

La parole est à M. Gérard Verny, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 397.

**M. Gérard Verny.** Il vise à supprimer l'article 3, qui traite de la présomption de culpabilité de chaque chef d'entreprise en France.

**Mme Ayda Hadizadeh.** N'importe quoi !

**M. Gérard Verny.** Je pourrais, si j'avais le temps, prendre mon exemple personnel (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) et vous parler des usines que j'ai sauvées, des emplois industriels que j'ai créés, grâce à ma holding : notre souveraineté économique est préservée par les chefs d'entreprise et par les propriétaires de holdings. Je ne le ferai pas et me focaliserai pour l'instant sur le rôle du chef d'entreprise.

Les Français ne sont pas dupes. S'ils ne sont que 18 % à avoir confiance en vous, messieurs les politiques (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS*),...

**M. Philippe Brun.** Et en vous aussi !

**M. Gérard Verny.** ...ils sont en revanche 74 % à avoir confiance en nous, les chefs d'entreprise, car c'est nous qui créons de la valeur. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

**Mme Ayda Hadizadeh.** Vous êtes député de la nation, pas représentant du Medef !

**Mme Dieynaba Diop.** Il parle comme s'il était député de sa holding !

**M. Gérard Verny.** Messieurs les députés d'extrême gauche, je vous rappelle que les entreprises sont contributrices à hauteur de 71 % des recettes fiscales – en d'autres termes, elles versent 71 % des 1 600 milliards d'euros de recettes publiques. À mesure que l'examen du budget avance, il me vient une idée. (*Mme Danièle Obono s'exclame.*) Je déposerai après l'examen du PLF une proposition de loi pour faire en sorte qu'à chaque fois que vous votez une nouvelle taxe sur les entreprises, qui paient 71 % de votre rémunération, cette dernière soit réduite en proportion. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

**Mme Julie Ozenne.** Vous êtes un guignol !

**M. Gérard Verny.** Taxer les entreprises, c'est détruire de l'emploi et de la croissance ; taxer les entreprises, c'est la ruine de notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UDR et RN.*)

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement.

**M. Antoine Léaument.** Qui se fonde sur l'article 80-1-1 du règlement et sur l'article 1<sup>er</sup> du code de déontologie, selon lequel « les députés doivent agir dans le seul intérêt de la nation et des citoyens qu'ils représentent, à l'exclusion de toute satisfaction d'un intérêt privé ou de l'obtention d'un bénéfice financier ou matériel pour eux-mêmes ou leurs proches ». (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

**Mme Ayda Hadizadeh.** Exactement !

**M. Antoine Léaument.** M. Verny vient de déclarer qu'il était détenteur d'une holding. Étant donné que nous nous apprêtons à voter au sujet des holdings, il me semble que son intérêt personnel est en cause. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. le président.** Vous vous trompez, monsieur Léaument. Si vous souhaitez faire une remarque relative à la déontologie, vous pouvez saisir le déontologue, mais cela n'a rien à voir avec les discussions de l'Assemblée. (« *Mais si !* » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)

La parole est à M. Gérard Verny, pour un rappel au règlement.

**M. Gérard Verny.** Il se fonde sur l'article relatif aux mises en cause personnelles. Monsieur Léaument, j'ai payé 600 000 euros d'impôts cette année ; ai-je, à votre avis, le droit de parler du budget ? (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.* – *M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

**M. le président.** Ce n'est pas un rappel au règlement. Dans de tels cas, je couperai systématiquement la parole aux députés qui s'éloignent du rappel au règlement *stricto sensu*.

**M. Alexis Corbière.** Ça fait beaucoup de temps de parole, 600 000 euros ! (*Sourires sur les bancs du groupe EcoS.*)

### Article 3 (suite)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dive, pour soutenir l'amendement n° 684.

**M. Julien Dive.** Je m'appuierai sur un seul argument pour demander la suppression de l'article 3 : il ne fera qu'encourager les holdings à déplacer leur siège dans des paradis fiscaux comme le Luxembourg.

**M. Patrick Hetzel.** Évidemment !

**M. Julien Dive.** Certains détenteurs de holding ont déjà entamé des démarches en ce sens auprès d'experts-comptables.

Une holding n'est rien d'autre qu'une stratégie permettant de thésauriser pour investir de nouveau, à moyen terme, dans l'économie de nos territoires. Je vais vous dire franchement ce

que je pense : 95 % des députés présents dans cet hémicycle n'ont jamais créé la moindre entreprise, mais se permettent de donner des leçons matin, midi et soir à toute l'économie française ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.* – *Mme Danièle Brulebois applaudit également.*)

**M. Gérard Verny.** Il a raison !

**M. Sébastien Delogu.** Moi, j'ai créé trois entreprises !

**M. Julien Dive.** Ne m'approuvez pas trop vite, car cela vaut aussi bien pour les bancs situés à droite que pour ceux situés à gauche de l'hémicycle. Depuis deux semaines, en prônant l'augmentation de la fiscalité, vous envoyez chaque jour des messages néfastes au monde de l'économie. Vous allez provoquer des retours de flamme qui vont napalmer l'économie de nos territoires. Attention à ce que vous faites ! Ce ne sont pas les députés qui créent des emplois, mais les chefs d'entreprise. En revanche, les députés, par leurs décisions, peuvent casser des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.* – *MM. Jean-Michel Brard et Gérard Verny applaudissent également.*)

**Mme Danièle Obono.** C'est incroyable ! Pourquoi êtes-vous ici ?

**M. le président.** La parole est à Mme Virginie DUBY-MULLER, pour soutenir l'amendement n° 1011.

**Mme Virginie DUBY-MULLER.** L'article 3 vise à créer une taxe de 2 % sur le patrimoine financier des holdings patrimoniales. Derrière cet intitulé technique, c'est un nouvel impôt sur les entreprises françaises qui se cache. Il s'agit d'un véritable ISF pour les sociétés, qui risque d'affaiblir profondément notre tissu productif. (*M. Jean-François Coulomme s'exclame.*) Ce dispositif rédigé de manière confuse s'appuie sur une définition floue du concept même de holding patrimoniale. En pratique, il concernera près de 20 000 entreprises, majoritairement des PME et des ETI familiales, souvent industrielles, qui constituent le socle de l'économie régionale et de l'emploi local – c'est le cas dans mon département, la Haute-Savoie, notamment dans la vallée de l'Arve. Une telle mesure, prise alors même que la France est le pays de l'OCDE qui taxe le plus, fragiliserait ces entreprises et, avec elles, des milliers d'emplois locaux.

Instaurer ce nouvel impôt sur la détention d'actifs productifs dans le cadre d'une holding, c'est compromettre la confiance des investisseurs et décourager l'investissement productif en France. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) En frappant indistinctement les structures familiales et entrepreneuriales, vous pénaliserez ceux qui investissent, innover, transmettent.

Ce dispositif transformera aussi la gestion des entreprises en casse-tête fiscal. Il comporte six pages de règles, d'exceptions et de sous-exceptions. C'est une usine à gaz incompréhensible, porteuse d'insécurité juridique et de contentieux sans fin. Par ailleurs, il ne repose sur aucune étude d'impact économique.

Pire encore, cette taxe frappera la trésorerie des entreprises, pourtant essentielle pour faire face aux crises, financer la croissance et préparer les transmissions.

J'appelle donc le gouvernement à renoncer à ce matraquage fiscal qui se ferait au détriment de l'attractivité de la France et des emplois que nous devrions tous défendre. C'est le sens de cet amendement de suppression.

**M. le président.** La parole est à Mme Louise Morel, pour soutenir l'amendement n° 2763.

**Mme Louise Morel.** L'objectif de l'article, qui consiste à mieux encadrer certains montages patrimoniaux et à dissuader les stratégies d'optimisation, est légitime. Cependant, il me semble que les délais et le périmètre du dispositif – une taxe de 2 % sur les actifs des holdings dites patrimoniales, censée être applicable dans quelques semaines – ne permettront pas de remplir cet objectif.

Je voudrais vous faire part de plusieurs interrogations. Premièrement, la définition retenue du caractère patrimonial d'une holding est très extensive : elle inclut dans le périmètre de la taxe des entreprises qui n'ont rien de patrimonial. Je pense à certaines holdings familiales ou entrepreneuriales, qui ne sont pas forcément patrimoniales, ou encore à certaines PME et ETI. Ces derniers jours, de nombreux entrepreneurs nous ont fait part de leur inquiétude.

**M. Patrick Hetzel.** Très juste !

**Mme Louise Morel.** Loin de cibler seulement les structures patrimoniales – c'est son objectif affiché –, cette nouvelle taxe risque de pénaliser un grand nombre d'acteurs économiques.

Deuxièmement, cette taxe, en instaurant un impôt sur la détention d'actifs, réduira mécaniquement la capacité d'auto-financement de nombreuses PME et ETI. Or la trésorerie disponible permet de financer la croissance et les investissements ou encore de faire face aux aléas économiques, qui ont été nombreux lors des années passées.

Enfin, plusieurs éléments techniques méritent clarification. Ainsi, la définition donnée du contrôle d'une holding par une personne physique est très large : le seuil des droits de vote ou des droits financiers nécessaires au contrôle est fixé à 33,33 %, ce qui signifie qu'une personne pourrait être redevable de cette taxe, alors qu'elle ne décide pas de la politique de distribution des revenus.

Je finirai par trois remarques. Nous parlons sans cesse de simplification administrative, déclarons vouloir simplifier le quotidien des entrepreneurs, mais ce dispositif est l'exemple même d'une taxe hâtivement appliquée et source d'une grande insécurité juridique. D'autre part, certaines sociétés, notamment les sociétés immobilières à faible rendement, pourraient ne pas même disposer de la trésorerie nécessaire pour s'acquitter de cet impôt. Enfin, il me semble curieux que le dispositif ne soit pas échelonné, étant donné la diversité des entreprises visées.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 3047.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** L'article 3, d'une très grande complexité, a été réalisé sans étude d'impact ; nous commençons à nous apercevoir qu'environ 20 000 PME seront touchées. En outre, il repose sur un prétexte fallacieux. Je partage l'ambition légitime d'éviter que les holdings servent à cacher des yachts ou des châteaux en Espagne. En pratique, néanmoins, tel n'est pas l'objet d'une holding : ces structures, qui permettent d'encaisser des recettes supplémentaires, servent un objectif de rentabilité.

L'idée d'une taxe sur les holdings repose sur la fausse idée que certaines liquidités qui permettent à la holding d'investir, de transmettre, de faire face à des aléas ou encore de disposer d'un fonds de roulement seraient improductives. Ses défenseurs prétendent que, ces liquidités étant improductives, il

faut les taxer. Or elles sont productives ! Elles participent à la vitalité des PME. Là est la difficulté : on se réfugie derrière un prétexte pour taxer les ressources qui font le cœur de l'entreprise, qui lui permettent d'agir.

Je crois, pour ma part, que c'est une grande erreur que de taxer des sommes qui ont déjà été gagnées, déclarées et imposées. C'est ce qui arrivera si l'article est adopté. Ne vous méprenez pas : en voulant remplir un objectif moral que je partage – faire en sorte que les holdings ne permettent pas de déguiser un patrimoine personnel en ressources professionnelles –,...

**Mme Sophie Taillé-Polian et M. Emmanuel Maurel.** Cela n'a rien de moral !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** ...c'est l'entreprise que nous affaiblirons.

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios, pour soutenir l'amendement n° 3289.

**M. Sylvain Berrios.** Nous avons écouté attentivement les propos très clairs de Mme la ministre, notamment son appel à ne pas casser ce qui fonctionne encore, c'est-à-dire nos ETI, nos PME et nos petites et moyennes industries (PMI). Nous devons veiller à ne pas fragiliser ces structures lorsqu'elles ont fait le choix d'une holding pour protéger l'actionariat patrimonial, qui permet de garantir à l'ensemble de leurs salariés une sécurité économique, pour consolider leurs comptes et assurer leurs investissements futurs, ou encore pour amortir des aléas économiques. Nous avons bien compris que le gouvernement ne souhaitait pas viser les ETI, les PME et les PMI, dont il convient de protéger l'activité, mais bien ceux qui utilisent leur holding à des fins personnelles. Madame la ministre, comment pouvez-vous garantir que le dispositif parviendra à ce résultat ? Si votre réponse nous satisfait, nous retirerons notre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Liger, pour soutenir l'amendement n° 3312.

**M. Thierry Liger.** L'article 3 constitue une véritable entrave aux perspectives de croissance externe, notamment pour les PME. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et UDR.*) En effet, le régime mère-fille permet à une société fille – qui gagne de l'argent, verse une participation aux salariés et dont le bénéfice est soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur de 25 % – de verser une partie de son résultat sous forme de dividendes à une holding. Cette holding verse à son tour à un actionnaire, souvent un dirigeant, une rémunération soumise à la *flat tax*, établie à 30 %. Le taux de taxation total est donc de 55 %. Le reste du résultat est conservé par la société mère pour réaliser de la croissance externe ; il s'agit souvent d'investir, de prendre un risque dans des sociétés qui n'auront pas la même rentabilité que la première société fille, et perdront même de l'argent.

Ce dispositif présente plusieurs intérêts. Il permet de faire de l'intégration fiscale, c'est-à-dire de soustraire les pertes de l'entreprise qu'on vient d'acquérir des profits de la première société fille, pour n'acquitter l'IS que sur la différence. Par ailleurs, il permet de ne pas faire porter le risque de l'acquisition à la première société, donc de séparer les risques. Enfin, la structure obtenue sera plus importante, ce qui donnera un poids supplémentaire pour négocier vis-à-vis d'organismes bancaires ou de fournisseurs.

C'est une trésorerie qui sert des objectifs à un an, deux, trois ou quatre ans. Aller taper dans cette trésorerie, c'est faire peser un vrai risque sur les investissements, notamment les plus risqués. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et UDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez, pour soutenir l'amendement n° 3621.

**M. Laurent Wauquiez.** Madame la ministre avait annoncé un article destiné à lutter contre les abus ; on récupère une usine à gaz fiscale. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il s'agit à nouveau de tout taxer, notamment les participations dans des entreprises, des industries ou des biens immobiliers. Potentiellement, 20 000 PME pourraient être affectées.

Nous, nous sommes d'accord pour lutter contre des abus, pour viser des biens somptuaires tels que des yachts ou des villas, mais nous ne sommes pas d'accord pour détruire à nouveau de l'investissement dans le tissu économique.

Il est important de rappeler qu'une holding n'est pas d'abord un outil d'optimisation, c'est un outil qui permet de gérer des participations. Dans ce PLF, il y a déjà beaucoup trop de folies fiscales : on a absolument tout taxé. Avec ce budget, vous n'attraperez pas des poissons ou des baleines, vous allez juste vider la mer. Il n'y aura pas plus de recettes fiscales, il y aura moins d'emplois, moins de salaires et moins de créations d'entreprise. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

Notre objectif reste toujours le même : le seul chemin, c'est de baisser la dépense, ce n'est pas d'augmenter les impôts ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**M. Antoine Léaument.** Pour faire des économies, arrêtez d'aller au restaurant !

**M. Laurent Wauquiez.** Tout ce que vous allez réussir à faire, c'est de ruiner la France. Pour le dire simplement, au groupe Droite républicaine, nous préférons qu'une holding soit familiale, et nous voulons que les holdings familiales restent françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Je me suis exprimé à titre personnel en faveur de la suppression de l'article. Il serait déplacé de reprendre la parole ; vous connaissez ma position.

La commission a, quant à elle, émis un avis défavorable sur les amendements de suppression.

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je souhaite répondre aux nombreuses questions qui m'ont été posées. Monsieur Wauquiez, monsieur Berrios, vous avez affirmé, et je suis d'accord avec vous, qu'une holding était destinée à réunir des participations à des entreprises. C'est la raison pour laquelle ces participations sont exclues de l'assiette de la taxe.

Ensuite, 50 % de la trésorerie des holdings est automatiquement exclue.

**M. Matthias Tavel.** Eh bien, vous n'allez pas taxer grand-chose !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Pour ce qui est des autres 50 %, il s'agit de regarder à quoi ils sont consacrés. La part de trésorerie destinée à des investissements dans des PME européennes ne sera pas taxée, au même titre que les prises de participation.

**M. Laurent Wauquiez.** Pas quand les investissements sont indirects !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Si, qu'ils soient directs ou indirects. Je peux vous apporter tous les détails sur lesquels ont travaillé les meilleurs fiscalistes.

C'est un point très important, mesdames et messieurs les députés. Si les holdings servent à investir à titre personnel, elles seront soumises à une forme de taxe, pour des raisons de justice et d'efficacité fiscales. En revanche, je le dis avec fermeté : leurs investissements, dans une participation d'entreprise opérationnelle ou dans une PME, seront exclus de l'assiette.

J'en viens à un deuxième point, lui aussi très important. Certains, sur les bancs à droite de l'hémicycle, ont expliqué que le dirigeant payait bien le prélèvement forfaitaire unique (PFU), puisqu'il recevait des dividendes de sa holding. Précisément, le problème, c'est que de nombreux dirigeants n'ont pas besoin de sortir leurs dividendes de la holding – ils ne paient donc pas le PFU.

**Un député du groupe LFI-NFP.** Eh oui !

**M. Nicolas Sansu.** Exactement !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** C'est bien ce qui amène des économistes à constater qu'un certain nombre de personnes se constituent un patrimoine personnel sans avoir payé les impôts sur l'épargne personnelle et plus généralement sur le patrimoine personnel.

Vous m'avez demandé combien de personnes seraient concernées par ce dispositif. Il y a actuellement 30 000 holdings en France. L'assiette théorique de cette taxe est de 10 000 holdings, mais le rendement sera réalisé sur 4 000 holdings. Nous parlons donc de moins de 0,1 % des acteurs économiques.

Par ailleurs, et je le redis avec fermeté, 85 % des actifs des holdings seront exclus automatiquement de l'assiette. (*Mme la ministre se tourne vers les bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR*) Je vous vois sourire : il est sain qu'il y ait des investisseurs, que les PME soient financées, qu'elles puissent grandir et accroître leur capacité d'investissement et d'emploi. Notre but, ce n'est pas d'appauvrir l'économie avec la justice fiscale, c'est de faire en sorte que les outils fiscaux dont disposent les entreprises soient mis au service de l'économie et que les outils qui permettent de taxer les individus soient plus efficaces. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC et LIOT.*)

Si on applique le taux de 2 % sur la part théorique des actifs qui seraient considérés, à savoir 15 % des actifs détenus par les holdings, les holdings paieraient au maximum 0,3 % de leur valeur en impôt. En changeant les règles et en les clarifiant, on peut considérer que nous limitons bien une forme d'abus, tout en préservant les actifs productifs au service des PME, de la diversification des entreprises et de la croissance. À ce titre, nous aurons des échanges sur la manière d'encourager les investissements dans les PME et dans les fonds d'investissement – en particulier dans les fonds de capital-investissement. Il y a là un progrès :

depuis 2017, nous avons renforcé la capacité de notre économie à la capitalisation et à la croissance. L'outil que nous proposons ne va pas à l'encontre de cet objectif.

Monsieur Dive, vous avez soutenu que le risque était que tout cela bouge, que la localisation des actifs et d'entreprises change, notamment en Europe. C'est bien pour cela que nous avons intégré à cette taxe un mécanisme anti-abus, qui tient compte de la localisation des holdings à l'étranger. Il serait dommageable que des pratiques, déjà restreintes en Irlande et ailleurs, soient permises en France. Notre dispositif permet de régler cette difficulté.

Mesdames et messieurs les députés, alors que vous vous apprêtez à voter sur ces amendements de suppression, je souhaite que nous ayons le débat. Soixante-dix amendements suivent, qui constituent autant de propositions, autant de choix politiques. Ils méritent d'être examinés. Certains visent à faire de cette taxe un outil positif plutôt que négatif, d'autres estiment qu'elle ne va pas assez loin, d'autres encore qu'elle va trop loin. C'est bien pour débattre de ces questions que vous êtes des parlementaires et que vous avez le droit souverain de définir l'impôt.

Je suis donc défavorable aux amendements de suppression et favorable à avoir avec vous un débat approfondi et de qualité dans les heures qui viennent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC et LIOT.*)

**M. le président.** J'aurais rêvé que nous nous en tenions à « un pour, un contre », mais c'est totalement impossible.

La parole est à M. Matthias Renault.

**M. Matthias Renault.** Il ne faut pas aborder la question des holdings de façon caricaturale. Les holdings peuvent être un moyen d'investir – dans ce cas elles sont utiles –, mais des dérives sont possibles, lorsque ceux qui les détiennent cachent des biens personnels sous couvert d'activité professionnelle.

D'abord, le dispositif proposé constitue une usine à gaz très peu compréhensible. Ensuite, il vise avant tout les holdings familiales et non les holdings détenues en partie ou en totalité par des fonds d'investissement, dont des fonds d'investissement étrangers. De ce point de vue, il manque sa cible : il serait préférable de s'occuper des holdings détenues par des fonds étrangers. Enfin, il se rapproche de l'ISF, alors que le groupe RN propose un dispositif alternatif, l'impôt sur la fortune financière. Un amendement du Modem, qui vise à instaurer un impôt sur la fortune improductive, s'en rapproche en partie. Nous pourrions le sous-amender.

**M. Philippe Brun.** On verra plus tard !

**M. Matthias Renault.** Pour l'heure, se concentrer sur les holdings familiales nous semble une mauvaise idée et nous voterons les amendements de suppression. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Midy.

**M. Paul Midy.** Nous pensons que la priorité en France, ce n'est pas de savoir comment créer – encore – de nouvelles taxes. La priorité, c'est de faire de la croissance, de créer de l'emploi, d'améliorer les salaires. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR. – Mme Delphine Lingemann applaudit également.*)

**M. Pierre Pribetich.** Depuis le temps que vous êtes au pouvoir !

**M. Paul Midy.** Nous avons entendu ce matin des propos qui dépassaient l'entendement. Nous avons entendu que la France serait devenue un paradis fiscal,...

**M. Maxime Laisney.** C'est exactement ça !

**M. Paul Midy.** ...que les riches faisaient sécession, alors que les 10 % des ménages les plus riches paient 75 % de l'impôt sur le revenu (IR). Mais dans quel pays vivez-vous ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*) Il me semble parfois que vous créez une fiction, qui sert peut-être votre projet politique, mais qui ne sert pas la France et les Français.

Le gouvernement propose une taxe visant les holdings. Nous l'avons dit et nous le dirons jusqu'au bout, le groupe EPR est ouvert au compromis et nous savons qu'il faut que nous ayons un budget. Nous entendons que certaines forces politiques veulent faire contribuer encore plus...

**Mme Ayda Hadizadeh.** Ceux qui le peuvent !

**M. Paul Midy.** ...ceux qui contribuent déjà beaucoup. Nous devons avoir le débat sur la lutte contre l'optimisation, mais il ne faut pas, avec ces mesures anti-optimisation, adopter des mesures anti-économie, anti-investissement et anti-emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*) Nous serons donc très vigilants dans ce débat pour faire en sorte que, s'il devait y avoir une taxe supplémentaire, elle ne soit pas néfaste pour l'économie.

Il y a beaucoup de travail à faire sur la copie actuelle. La définition de la trésorerie excédentaire est trop large à ce stade, tandis que la définition des investissements est trop restrictive. Je vous donne deux exemples. À propos de la trésorerie excédentaire, il faut travailler sur la durée de deux ans sur les cessions et prévoir un délai de deux ans sur les dividendes ; s'agissant des investissements, il faut traiter les fonds d'investissement européens, car, pour que cela fonctionne, nous devons aussi soutenir l'économie européenne.

**M. le président.** Merci, monsieur le député.

**M. Paul Midy.** Il faut aussi traiter de la durée de cette taxe. La contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) était conçue pour s'appliquer pendant un an. Il faut... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. – les députés du groupe EPR applaudissent ce dernier.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Eva Sas.

**Mme Eva Sas.** Vous le savez, il y a de plus en plus de milliardaires en France : leur nombre est passé de 16 en 1996 à 145, tant et si bien que le magazine *Challenges* a fini par sacrer la France « terre riche en super-riches ». Le problème, ce n'est pas tant que les ultrariches s'enrichissent, ni même qu'ils sont en grande partie des héritiers – c'est le cas de 44 % d'entre eux –, c'est qu'ils ne paient pas leur juste part d'impôt. (*M. Olivier Faure applaudit.*) L'Institut des politiques publiques a montré qu'ils payent environ 2 % d'impôt sur leurs revenus réels et qu'ils n'en paient aucun sur les revenus qu'ils stockent dans les holdings patrimoniales.

C'est la raison pour laquelle 86 % des Français sont favorables à la taxe Zucman. Le gouvernement s'est donc senti obligé de faire quelque chose – un tout petit quelque chose – : voilà donc votre mesurette, la taxe sur les holdings. Or je constate que Les Républicains et les ciottistes ne veulent même pas de cette mesurette. Chers collègues, il faut arrêter de toujours protéger les plus riches ! C'est

indécents, à un moment où le gouvernement envisage de geler les aides personnelles au logement ou d'augmenter les franchises médicales. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et SOC.*)

Chers collègues, je vous invite à ne pas voter ces amendements de suppression. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Il est temps d'agir enfin contre l'optimisation fiscale, ne serait-ce que par respect pour tous les Français qui, eux, paient leurs impôts et qui veulent que chacun paie simplement sa juste part. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS.*)

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Et ça, le RN ne le veut pas !

**M. le président.** La parole est à M. Boris Vallaud.

**M. Boris Vallaud.** Ne sentez-vous pas ce qui se joue aujourd'hui ? Que notre pays est malade et que le mal dont il souffre est l'injustice ? Ne pensez-vous pas qu'il n'est pas de démocratie qui se maintienne durablement sans une lutte déterminée et honnête contre les injustices ? Ne voyez-vous pas que ce que nous avons à trancher maintenant, ce n'est pas seulement une question économique et financière, mais aussi un problème éminemment démocratique ?

Faisons le constat lucide et objectif de la situation : le patrimoine des 500 premières fortunes de France, qui représentait l'équivalent de 6 % du PIB en 1993, en représente 43 % aujourd'hui. Il a augmenté de 14 % par an ces dix dernières années, quand le patrimoine des Français a augmenté, lui, de 1,2 %. Le taux d'imposition des milliardaires est de 30 %, quand celui des Français est en moyenne de 50 %. La rémunération de 0,32 % des Français est au-dessus de douze smics : si elle devait être redistribuée, le salaire des 20 % des salariés les plus modestes se trouverait augmenté de 300 euros par mois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. Gérard Verny.** Vous n'avez pas les mêmes chiffres !

**M. Boris Vallaud.** Ces inégalités sont insoutenables, elles sont antidémocratiques. En réalité, quand vous prétendez protéger l'entrepreneuriat et partager le risque, vous demandez aux malades, confrontés à la hausse des franchises médicales, de payer les impôts de M. Bernard Arnault ou de Total. (*Mêmes mouvements.*)

Quand vous refusez cette taxe sur les holdings qui mobiliserait les efforts de ceux qui le peuvent, au nom des principes qui fondent notre État de droit et notre démocratie depuis la Révolution française, vous demandez aux caissières, aux ouvrières de l'agroalimentaire, à celles et ceux que nous avons applaudis à 20 heures, de payer la facture du quoi qu'il en coûte – parce que les passagers clandestins de la solidarité nationale se cachent dans vos caves ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Michel Herbillon.** Arrêtez la caricature !

**M. Boris Vallaud.** Dites-le clairement : vous voulez que ce soient les boulangers de nos quartiers et les artisans de nos villages qui paient les impôts des multimilliardaires qui, eux, ne s'en acquittent pas – ils consolident 40 % de leurs profits dans des paradis fiscaux ! Nous ne demandons ni la spoliation ni la confiscation, mais la justice fiscale, au nom des principes républicains ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Nous voterons contre ces amendements de suppression. Ce projet de taxe permettrait l'investissement sans remettre en cause les holdings. Analysez le texte : il concerne simplement les remontées de dividendes dans une holding passive, qui ne les réinvestirait pas ensuite.

Permettez-moi de vous le dire : nous n'avons rien inventé. J'ai connu, il y a quelques dizaines d'années, le précompte : les réserves d'entreprise constituées depuis plus de cinq ans devaient être soit redistribuées, soit incorporées au capital et taxées. Cela concernait les sociétés d'activités, pas les holdings. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

**M. Alexis Corbière.** Bravo !

**M. Jean-Paul Mattei.** Certes, cet outil est perfectible si l'on veut éviter les effets de bord. Mais j'ai entendu parler d'intégration fiscale et je tiens à dire que celle-ci ne serait absolument pas remise en cause. Plongeons-nous dans ce texte et effectuons notre travail de législateur sur le fond. Je suis sûr que l'on arrivera à une mesure équilibrée qui répondra au désir de justice fiscale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. David Guiraud.

**M. David Guiraud.** Le débat doit se fonder sur des faits précis. Il y a vingt ans, les 500 premières fortunes professionnelles de France possédaient 120 milliards d'euros. Aujourd'hui, elles ont dépassé les 1 200 milliards d'euros.

Pendant que l'immense majorité des Français, appartenant aux classes populaires et moyennes, plongent dans la précarité, vous accablez les malades touchés par une affection de longue durée (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), vous retardez l'âge de départ à la retraite et vous détournez 100 milliards d'euros de TVA par an pour financer des cadeaux faits aux plus grandes fortunes !

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Eh oui !

**M. David Guiraud.** J'ai entendu beaucoup d'arguments sur la taxe Zucman, mais vous ratez l'essentiel. Permettez-moi une digression artistique : Lorenzetti, peintre italien du XIV<sup>e</sup> siècle, a représenté dans une fresque, que l'on peut admirer au palais communal de Sienne, le bon et le mauvais gouvernement. Comment a-t-il défini ces derniers ? Par les effets concrets de leurs politiques sur le peuple ! Aujourd'hui, la multiplication par dix des premières fortunes professionnelles de France prouve que vous êtes le mauvais gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous êtes pris dans la masse de vos contradictions : ceux qui n'ont que le mot de « fermeté » à la bouche sont incapables d'instituer une petite taxe ! Nous parlons d'une taxe à 2 %, pas à 20 %, 50 % ou 70 % ! En s'acquittant de cette petite taxe, les grandes fortunes payeraient leur juste part d'impôt. (*Mêmes mouvements.*)

Si vous ne le faites pas, je vous avertis que le consentement à l'impôt commence à craquer dans ce pays. En haut, les plus riches ne veulent pas payer l'impôt. En bas, les plus pauvres ne peuvent plus y consentir. (*De nombreux députés du groupe LFI-NFP, dont certains se lèvent, applaudissent.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios.

**M. Sylvain Berrios.** Je vois que M. Vallaud a rejoint M. Guiraud dans son raisonnement. En évoquant l'effet politique des bons gouvernements, vous laissez croire que

nous débattons de mesures portant sur les 500 plus grandes fortunes ou premières entreprises de France. Ce n'est pas vrai ! C'est un mensonge ! Ce débat concerne 30 000 petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI) !

Madame la ministre, monsieur Mattei, vous avez rappelé le fond de cet article 3. Nos PME-PMI seront protégées dans leur capacité de développement et d'investissement, car ce qui est visé, ce sont les biens personnels dissimulés dans les holdings.

Le débat doit être exigeant. Nous veillerons à ce que nos PME-PMI et nos ETI puissent continuer à se développer, sans être soumises à la prédation des fonds d'investissement, afin de créer de la richesse, de la valeur ajoutée et du pouvoir d'achat. Encore une fois, je rappelle que le pouvoir d'achat n'est pas une dépense sociale, mais une création économique. Nous retirons notre amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

(*L'amendement n° 3289 est retiré.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Quel est le problème qui nous est posé ? Il est très simple : certains dispositifs favorisent l'optimisation fiscale des plus grandes fortunes françaises. L'article 3 y répond-il ? Nullement. D'après le gouvernement, il concernerait 4 000 holdings et rapporterait 800 millions. Il créerait surtout une rupture d'égalité au sein des holdings familiales, entre les actionnaires minoritaires et le bloc familial. Expliquez-moi pourquoi la holding familiale payerait un impôt, alors qu'une partie des actionnaires n'est pas concernée ?

De plus, les holdings ne sont pas localisées qu'en France. Il y en a aussi à l'étranger. Vous voulez que ce soit la personne physique qui paye l'impôt : comment les inspecteurs des impôts français pourront-ils aller contrôler cela au Luxembourg ou en Belgique ?

Je pense donc que l'article 3, tel qu'il est actuellement rédigé, n'est pas la solution – nous y reviendrons tout à l'heure. Notre groupe votera cependant contre les amendements de suppression, parce que nous voulons qu'il y ait un débat sur les amendements. Nous réserverons notre vote en fonction des amendements qui seront adoptés sur cet article. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Je ne comprends pas très bien l'attitude indigne des collègues qui veulent supprimer l'article 3. Cet article ne fera presque pas mal aux milliardaires. Puisqu'il exclut les biens professionnels compris dans les holdings, vos arguments sur ce point ne sont pas valables : ils ne sont qu'un leurre certainement destiné à éviter le débat sur la taxe Zucman – celle qui est proposée rapporterait un peu d'argent, donc je la voterai quand même.

Cela m'ennuierait que M. Midy, chef de file du groupe EPR en commission des finances, n'ait pas toutes les informations nécessaires pour juger de la situation. Vous évoquez l'imposition des ultrariches à partir de l'impôt sur le revenu. Permettez-moi de vous citer une étude réalisée par l'IPP en 2023, actualisée en 2025, qui s'intitule *Quels impôts les*

*milliardaires paient-ils ?* : « [la] progressivité de l'impôt est principalement le fait de l'IR et dans une moindre mesure de l'ISF » – ce dernier impôt a été supprimé.

En revanche, « les impôts censés contribuer à la progressivité du système fiscal sont très peu payés par les ménages les plus riches une fois le revenu défini suivant le concept de revenu économique. L'ensemble des impôts personnels reste progressif jusqu'à un niveau élevé de revenu (autour de 600 000 euros de revenu économique annuel, soit le top 0,1 %), mais il devient fortement régressif passé ce niveau, jusqu'à ne représenter plus que 2 % du revenu économique parmi les 378 ménages les plus aisés contre 35 % environ à l'entrée du dernier centile de revenu économique [...] »

Autrement dit, passé un certain seuil, l'impôt sur le revenu ne joue plus son rôle, parce que ces gens-là ne paient quasiment pas cet impôt, ayant transféré leurs revenus et leur patrimoine personnel vers le patrimoine professionnel que vous voulez continuer à exclure de l'assiette ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et ÉcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Je suis en partie d'accord avec le président. Comprenons-le bien : ce n'est pas une taxe sur les milliardaires, mais sur les PME et les ETI. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et SOC. – Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les amendements identiques n°s 397, 684, 1011, 2763, 3047, 3312 et 3621.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	398
Nombre de suffrages exprimés .....	396
Majorité absolue .....	199
Pour l'adoption .....	134
contre .....	262

(*Les amendements identiques n°s 397, 684, 1011, 2763, 3047, 3312 et 3621 ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** Sur les amendements n°s 3476, 2473 et 772, je suis saisi par le groupe Socialistes et apparentés de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de cinq amendements, n°s 3476, 2473, 772, 1328 et 3335, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Christine Pirès Beaune, pour soutenir l'amendement n° 3476.

**Mme Christine Pirès Beaune.** Je présenterai en même temps l'amendement n° 772.

Madame la ministre, j'ai envie de vous dire qu'il y a du mieux : en huit ans, jamais un ministre n'a reconnu que les détenteurs des patrimoines les plus importants étaient sous-imposés sur leurs revenus financiers. Autrement dit, vous reconnaissez que M. Arnault paie moins d'impôts en proportion qu'un Français de la classe moyenne. Cela se fait de manière légale, en interposant une structure écran appelée

holding entre les détenteurs de gros patrimoines, c'est-à-dire des personnes physiques, et les sociétés leur versant des dividendes.

En janvier, vous avez même qualifié ce mécanisme de suroptimisation fiscale. Pour lutter contre celui-ci, vous nous présentez maintenant une taxe sur les holdings. Mais cette taxe est d'une hypocrisie sans nom : son assiette n'est pas mitée, elle est percée de gros trous ! Par exemple, la taxe ne s'applique pas aux actions des holdings. Or 90 % de la fortune dans les holdings réside dans des actions ! Elle ne s'applique pas non plus à l'immobilier commercial. En gros, seuls les comptes dormants seraient ciblés. Son rendement serait alors évidemment très faible.

En remplacement de cette taxe, nous visons donc par trois amendements – les n<sup>os</sup> 3476, 2473 et 772 – une taxation spécifique des profits qui, grâce au recours aux holdings, échappent à l'impôt. Vous l'avez dit tout à l'heure, madame la ministre, cette mesure, en matière tant de fonctionnement que de taux, a été inspirée par la fiscalité américaine ; son objectif consiste à ce que les holdings s'acquittent d'un impôt spécifique portant sur le résultat non distribué aux actionnaires et dont le taux s'élèverait à 20 %, soit les deux tiers de celui de la *flat tax*.

L'amendement le plus large, le n<sup>o</sup> 3476, comprend deux volets. Le premier prévoit que « les entreprises dont les produits sont composés à plus de 60 % de revenus dits passifs » – dividendes, loyers, redevances – se verront appliquer une surtaxe de 20 % sur leurs profits non distribués ; le second, que cette surtaxe sera également appliquée à toute entreprise dont les bénéfices excèdent 150 000 euros pour les services, ou 250 000 euros pour l'industrie et le commerce. Le n<sup>o</sup> 772 ne reprend que le premier volet. Ces amendements, visant les revenus passifs, ne concernent pas les détenteurs d'entreprises réellement productives, et ce dispositif compléterait la taxe Zucman en incitant à distribuer des dividendes soumis à la *flat tax*, laquelle serait déduite du montant de la taxe Zucman. Rappelons en effet que celle-ci n'est pas un impôt de 2 %, mais un impôt minimal de 2 % ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Brun, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 2473.

**M. Philippe Brun.** Par ces trois amendements, les députés socialistes vous proposent d'imiter un pays bolchévique : les États-Unis d'Amérique ! Nous avons en effet copié fidèlement le code général des impôts américain. L'amendement n<sup>o</sup> 3476, dû à Mme Pirès Beaune, vise à décalquer à la fois l'*accumulated earnings tax*, à laquelle sont soumises les holdings, et la *personal holding company tax*, en vue d'un prélèvement de 20 % des réserves comptables non distribuées. Nous prévoyons d'ailleurs aussi les mêmes mécanismes d'abattement, portant sur les mêmes montants, qu'aux États-Unis, pays dans lequel je ne crois pas qu'il y ait sous-investissement des entreprises, et où l'on ne peut prétendre que l'économie aille mal : le PIB par habitant y atteint désormais le double de celui de l'Europe ! Il y a donc là-bas de la croissance, de l'innovation.

Par conséquent, ces amendements visent à lutter efficacement contre l'optimisation fiscale au sein des holdings, sans porter en rien atteinte à l'innovation ou à l'investissement, en alignant la France sur le mieux-disant, c'est-à-dire le modèle américain de taxation des holdings. Le premier amendement prévoit, je le répète, les deux taxes évoquées, le n<sup>o</sup> 2473

uniquement celle sur les profits accumulés et non distribués, et le n<sup>o</sup> 772 uniquement l'équivalent de la *personal holding company tax*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 772 de Mme Christine Pirès Beaune a été défendu.

La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1328.

**M. Charles de Courson.** J'ai essayé de monter un amendement inspiré de ce qui a existé jusqu'en 2005, à savoir le précompte mobilier, afin de taxer les dividendes accumulés, sans être distribués, dans des structures du type des holdings familiales. C'est d'ailleurs l'esprit des trois amendements de nos collègues socialistes. Ce faisant, on se heurte au problème de la directive européenne « mère-fille » ; j'ai donc abandonné cette piste au profit de celle qui a conduit au n<sup>o</sup> 1328, c'est-à-dire d'une taxe de 2 % sur les titres de placement inscrits à l'actif des holdings familiales, mesure incitant soit à distribuer, soit à investir. Voilà l'idée de cet amendement, qui, lui, est eurocompatible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

**M. le président.** Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n<sup>o</sup> 1328, par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires ; sur l'amendement n<sup>o</sup> 3335, par le groupe Droite républicaine.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-Didier Berger, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 3335.

**M. Jean-Didier Berger.** Cet amendement, adopté dans sa rédaction initiale par la commission des finances, vise simplement à régler le seul vrai problème, la seule vraie lacune du dispositif, d'ailleurs très bien exposée par l'ancien rapporteur général du budget qu'est Charles de Courson : en cas de décès du possesseur d'une holding, il n'y a pas de taxation, si bien que la plus-value latente devient en quelque sorte éternelle. Nous prévoyons donc de réécrire en ce sens l'article 3, qui devrait en rester là.

M. Brun dit vouloir reprendre des règles américaines : aux États-Unis, cher collègue, il n'y a pas de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe sur certains services numériques (TSN), de surtaxe sur l'IS, ni aucune des taxations que vous avez adoptées cette semaine. Avant de nous inspirer de ce qui existe aux États-Unis, commençons par supprimer ce qui n'y existe pas et qui, en France, asphyxie l'économie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**M. Jean-François Coulomme.** En France, nous avons la sécurité sociale !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Les n<sup>os</sup> 3476, 2473 et 772 visent à transformer la taxe proposée par le gouvernement en une taxe de 20 % sur les bénéfices non distribués des holdings. Monsieur Brun, vous dites suivre le modèle américain : ce n'est pas vrai, car là-bas ce taux de 20 % est celui d'une amende, ce qui n'a rien à voir.

**M. Philippe Brun, rapporteur.** Ce n'est pas une amende !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Si, le modèle américain consiste en une amende; et si vous aviez suggéré une telle amende, je serais d'accord avec vous. Nous examinerons plus tard un amendement portant sur la liste des biens somptuaires qui doivent être exclus de l'assiette: je propose, comme vous, de les soumettre à un prélèvement de 20 %. Par ailleurs, votre dispositif poserait un problème juridique: en taxant les bénéficiaires non distribués d'une société mère, on taxe en réalité les dividendes versés par une filiale, versement exonéré d'IS en vertu de la directive « mère-fille ». La commission a donc donné à ces trois amendements un avis défavorable.

Le n° 1328 de M. de Courson est, comme toujours, très intéressant.

**M. Emmanuel Duplessy.** La flatterie ne vous mènera nulle part!

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Il vise en effet à transformer le contenu de l'article 3 en une taxe de 2 % sur les titres de placement des holdings familiales, ce qui, il est vrai, restreindrait l'assiette de la taxe. Cette approche a des limites: premièrement, les titres de placement cherchent une rentabilité légitime, pouvant s'inscrire dans la stratégie d'une entreprise ou d'un groupe, et permettent de financer l'économie, si bien que l'on ne saurait les qualifier d'improductifs.

Deuxièmement, il y aurait là une sorte d'inégalité de traitement selon la nature des placements d'une société. Sa trésorerie placée dans ces titres serait taxée, mais en achetant des immeubles dans une logique de rentabilité immobilière, elle échapperait à la taxation. Or tous ces placements, au choix du dirigeant d'entreprise, sont, je le répète, légitimes au sein d'une stratégie économique de groupe!

Troisièmement, votre proposition risquerait de tarir le capital-risque. Une société qui y détient des titres de placement peut certes voir leur valeur flamber; elle peut aussi, l'année suivante, la voir disparaître. Votre dispositif n'inciterait pas à placer ses billes dans le capital-risque. Si vous taxez à 2 % tous les titres de placement, il y aura des choix à opérer, et aucune société ne voudra acheter de titres de placement dont elle ne soit pas certaine qu'ils rapporteront au moins 2 % – incertitude qui concerne en réalité une partie importante de ces titres. Par conséquent, l'avis de la commission concernant cet amendement est également défavorable.

Enfin, la commission ayant adopté l'actuel n° 3335, mon avis devrait en théorie être favorable. Toutefois, M. Berger a modifié la rédaction de son amendement; celui-ci relevant de l'article 88 de notre règlement, je devrais, formellement, émettre un avis défavorable. M. Berger souhaite exclure des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) les actifs opérationnels d'une société, proposition tout à fait révolutionnaire (*Sourires sur les bancs du groupe SOC*), que je soutiens à titre personnel; dans la mesure où, je le répète, l'avis devrait être favorable au nom de la commission, défavorable en vertu de l'article 88, je laisse chacun prendre sa décision et m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Je souhaiterais intervenir au sujet de l'amendement du révolutionnaire Jean-Didier Berger. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*) Je fais partie de ceux qui, en commission, ont voté en sa faveur: qui ne serait intéressé

par l'idée d'encadrer les successions en matière de holdings? En revanche, j'appelle votre attention sur le fait que cet amendement vise à réécrire entièrement l'article 3, supprimant la taxe prévue; je ne referai donc pas, pour ma part, l'erreur que j'ai commise avec d'autres à l'étape de la commission.

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous entrons là dans un débat très important. Peut-être convient-il donc d'en résumer la teneur: ce que prévoyait, au fond, l'article 3, c'est que les dividendes ni distribués ni réinvestis seront soumis à un droit de regard et potentiellement taxés – s'ils ne correspondent pas à la trésorerie que nous voulons conserver à l'entreprise.

Vous proposez, madame Pirès Beaune, que nous ne nous intéressions qu'aux revenus non distribués; vous souhaitez donc que l'on taxe ceux qui ont été réinvestis. Là réside, pour beaucoup d'entre vous, la grande différence: réinvestir, dans le cadre de la holding, des revenus non distribués est positif pour l'économie (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR*),...

**M. Paul Midy.** Bien sûr! Cela crée de l'emploi!

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** ...permet d'accompagner la croissance des PME, de financer de nouvelles activités. Or nous restons très clairement sur la ligne qui consiste à protéger l'emploi et l'investissement. Les États-Unis taxent tous les revenus non distribués, y compris réinvestis: c'est la différence entre les visions française et américaine. En outre, le rapporteur général l'a dit, le mécanisme américain, destiné à lutter contre les abus, est une forme d'amende, alors que nous nous en tenons plutôt à une logique de droit commun.

Par ailleurs, l'Irlande a instauré un système ressemblant à celui que vous proposez mais, afin de respecter la directive « mère-fille », en exclut systématiquement les remontées de dividendes en provenance de filiales européennes: je ne crois pas que vous souhaitiez restreindre votre taxe aux dividendes de sociétés extra-européennes, c'est-à-dire qu'elle ne concernerait plus du tout les entreprises françaises à filiales et sous-filiales. En bref, les États-Unis taxent également les produits réinvestis, ce qui n'est pas notre choix; l'Irlande exclut de sa taxation les filiales européennes, ce qui n'est sûrement pas votre intention.

Enfin, une partie de notre débat concerne l'application de la fameuse directive « mère-fille » mentionnée par M. de Courson: j'ai écrit à la Commission européenne que cette directive nous contraignait énormément dans l'évolution d'un droit qui pourrait toutefois protéger l'investissement en Europe, qu'elle allait peut-être trop loin par rapport à nos objectifs. J'ai suggéré que la discussion autour de l'article 3 devienne européenne, la logique que nous défendons ici pouvant tout à fait l'être au niveau européen, ce qui favoriserait le débat. En conclusion, madame Pirès Beaune, avis défavorable aux trois premiers amendements.

Monsieur de Courson, même avis: votre amendement, intellectuellement séduisant, pose une question pratique. La trésorerie utile à l'entreprise peut être placée, le contraire signifiant que vous la contraindriez à rester liquide et donc à perdre de la valeur au fil des années, notamment en cas d'inflation. Dès lors, quid de la trésorerie utile investie

dans des titres de placement ? Votre approche, je le répète, est séduisante, elle a le mérite de la clarté, mais elle pénaliserait la capacité des entreprises à réinvestir.

Monsieur Berger – camarade Berger, ce matin, paraît-il (*Sourires*) –, votre amendement constitue en fait une réécriture du pacte Dutreil (*M. Jean-Didier Berger fait des signes de dénégation*), puisqu'il a trait à la question de ce qui, entre opérationnel et non opérationnel, personnel et professionnel, relève des droits de mutation. Nous aurons ce débat lors de l'examen de dispositions situées peu après l'article 3, et ce sera un bon débat, car des députés comme M. Mattei ont repris votre proposition pour la replacer dans ce cadre. En attendant, avis défavorable, car si nous réécrivons l'article dans les termes que vous souhaitez, il ne portera plus sur les holdings mais sur les successions.

Si vous réécrivez l'article, tel que vous le proposez, le mécanisme Dutreil sera inscrit deux fois dans le droit fiscal. Ça peut être votre objectif, mais ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Je demande le retrait de ces trois amendements ; à défaut, avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à Mme Marianne Maximi.

**Mme Marianne Maximi.** J'ai d'abord une question sur l'amendement n° 1328 porté par M. de Courson. Avez-vous une idée du rendement de la taxe issue de cette rédaction ?

Je voulais ensuite prendre la parole dans cette discussion commune pour dénoncer le cirque auquel nous assistons. D'abord, le gouvernement fait tout pour nous proposer une taxe sur les holdings au rabais, dans une tentative désespérée d'éviter le vrai débat sur la taxe Zucman, pourtant souhaitée par une très grande majorité de Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Et voilà que des amendements provenant de la droite, des macronistes et de l'extrême droite proposent d'affaiblir encore davantage cette maigre taxe ! C'est franchement insupportable.

On voit bien que vous parlez beaucoup avec celles et ceux qui vont très bien dans ce pays et qui se sont enrichis depuis que vous êtes arrivés au pouvoir (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais vous arrive-t-il de vous rendre, par exemple, dans les établissements scolaires ? Entendez-vous les enseignants qui dénoncent l'effondrement du système ?

**M. Laurent Croizier.** On les entend, mais on ne leur ment pas. C'est la différence avec vous !

**Mme Marianne Maximi.** On a besoin de recruter dans les emplois publics. On a besoin d'infirmières scolaires. Entendez-vous cela ?

Le débat sur les grandes fortunes est assez indécent. Savez-vous qu'en 2024, dans notre pays, trente-huit enfants sont morts dans la rue, dont dix-neuf avaient moins de 4 ans ?

Il est urgent de créer de nouvelles recettes publiques pour renforcer nos services publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous avez fracturé notre société, divisé les Françaises et les Français. Cette journée de débat budgétaire vise justement à rétablir une forme de justice fiscale, pour que celles et ceux qui ont payé le prix de votre politique puissent relever la tête. Et vous, les macronistes, vous, la droite, proposez des amendements pour épargner davantage les plus riches ! Je le répète : c'est indécent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios.

**M. Sylvain Berrios.** Nous devons impérativement protéger la capacité d'investissement de nos PME, nos PMI et nos ETI. Nul besoin d'être un grand économiste pour le comprendre.

L'amendement de Philippe Brun empêche toute stratégie économique de groupe puisqu'il propose de ponctionner, dès l'origine, la capacité d'investissement futur des entreprises. On ne peut pas suivre ce raisonnement.

Je m'adresse à la gauche, que ce soit le Parti socialiste ou leurs amis de La France insoumise : arrêtez d'importer les pires idées des États-Unis ! Vous voulez déjà importer la taxe Zucman, suggérée par cet économiste à un candidat à l'élection présidentielle qui veut aujourd'hui l'imposer à la représentation nationale. Nous ne voterons ni la taxe Zucman, ni une taxe allégée, ni aucune mesure qui empêcherait nos entreprises d'investir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Brun.

**M. Philippe Brun.** Vous nous dites que cette proposition empêche l'investissement dans ces holdings ; absolument pas ! Cette taxe porte sur les réserves diminuées des investissements justifiés par des besoins raisonnables de l'entreprise. C'est écrit noir sur blanc dans mon amendement. La deuxième taxe, proposée par l'amendement de Christine Pirès Beaune, s'applique seulement aux revenus passifs, et pas aux investissements productifs.

Ce que nous proposons n'est ni plus ni moins qu'une copie conforme, traduite en légistique française, d'une disposition prévue au chapitre 26 de l'*U.S. tax code* – l'équivalent américain du code général des impôts. On ne peut pas dire que les entreprises américaines ont un problème d'investissement ; il est donc difficile d'affirmer que ces dispositifs de lutte contre l'optimisation des holdings empêchent l'investissement et font des États-Unis un enfer fiscal. Et pourtant, vous vous opposez à cet amendement. Vous êtes décidément déraisonnables dans la protection des milliardaires de ce pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Monsieur le rapporteur général, vous dites qu'il s'agit aux États-Unis d'une amende et non d'une taxe. Relisez le code général des impôts américain ! « *Accumulated retained earnings tax* », ce n'est pas « *accumulated retained earnings fine* » ou « *personal holding company fine* ». C'est bien une taxe, au rendement élevé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) D'ailleurs, son rendement est parfois plus bas que prévu, car elle limite l'optimisation ; les revenus sont donc distribués et ainsi soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

Les amendements que nous proposons ne sont donc pas antiéconomiques : au contraire, ils permettent le réinvestissement. Il s'agit d'un dispositif optimal de lutte contre l'évasion fiscale. Nous vous invitons donc à les soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Midy.

**M. Paul Midy.** Nous voterons contre cette série d'amendements.

S'agissant des amendements de M. Brun et de Mme Pirès Beaune, je veux bien qu'on décalque le système américain – pourquoi pas ? Mais dans ce cas, il faut tout prendre ! Allons au bout du raisonnement. Aux États-Unis,

cette taxe de 20 % est cohérente parce que le taux d'impôt sur les sociétés et le PFU y sont beaucoup plus bas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*) Le niveau de fiscalité cumulée, tenant compte de l'impôt sur les sociétés, de l'*accumulated retained earnings tax* et du PFU, est bien moins élevé par rapport à la France. Regardez les chiffres!

**M. Guillaume Kasbarian.** Eh oui!

**M. Paul Midy.** Vous dites qu'il y a un haut niveau d'investissement aux États-Unis. C'est vrai, mais ce n'est pas uniquement parce que les taxes sont plus basses; c'est parce qu'ils ont trois fois plus d'épargne, du fait de leur système de retraite par capitalisation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

D'accord pour baisser les taxes et pour reproduire le système en vigueur aux États-Unis, mais seulement si on instaure également un système de retraite par capitalisation! On ne peut pas faire les choses à moitié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Nous voterons contre ces amendements.

Nous ne nous ferons pas avoir une seconde fois par l'amendement de M. Berger, qui réécrit intégralement l'article 3 au point que celui-ci n'a plus rien à voir avec son contenu actuel.

S'agissant du débat entre droit anglo-saxon et droit continental, j'ai toujours été agacé par la négation de la personnalité morale. Une société, c'est une personne morale, avec un bénéfice. Il ne faut pas confondre le bénéfice dans la société et le dividende distribué aux actionnaires. Ça n'a strictement rien à voir.

**Mme Christine Arrighi.** Mais si!

**M. Jean-Paul Mattei.** Cette taxe sur les holdings aura un effet comportemental bénéfique: elle incitera les entrepreneurs à réinvestir leurs bénéfices plutôt qu'à accumuler de l'épargne passive. Chaque année, au moment de l'approbation des comptes, ils se demanderont s'ils réinvestissent ou s'ils distribuent les bénéfices réalisés. Ce sont des questions légitimes, celles que doivent se poser de bons gestionnaires.

Au-delà de son rendement direct, l'effet comportemental de la taxe sur les holdings entraînera des revenus complémentaires pour le budget de l'État. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger.** Les membres de la commission des finances ont eu raison d'adopter mon amendement, et je l'ai encore amélioré depuis. J'ai repris la définition intégrale présente à l'article 3 dans la rédaction initiale du projet de loi de finances déposé par le gouvernement. Elle consiste à dire que ce qui est aujourd'hui compris dans le pacte Dutreil le restera. Il n'y a aucune zone d'ombre sur le sujet.

Ceux qui ont choisi d'adopter cet amendement en commission ont donc encore plus de raisons de le faire aujourd'hui, dans sa version modifiée. Je crois d'ailleurs que mon collègue Mattei ne l'avait pas soutenu; il n'y a donc pas d'ambiguïté sur le sujet.

Oui, l'amendement réécrit complètement l'article 3 pour faire en sorte que seul ce problème de transmission soit réglé. Il n'y a pas de raison de taxer davantage.

Peut-être que M. Brun veut « *make the Parti socialiste great again* », mais ça n'est pas ce que les entreprises françaises attendent. Si vous cherchez la gloire, ce n'est pas en proposant ce type de mesure que vous parviendrez à l'obtenir.

**M. Philippe Brun, *Yes we can!*** (*Sourires sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Les trois amendements de nos collègues socialistes ne peuvent s'appliquer qu'aux filiales non-européennes; il suffit de faire transiter les dividendes des filiales extra-européennes vers les filiales européennes pour vider complètement ces amendements de leur contenu. C'est donc une impasse.

Je partage totalement l'esprit de l'amendement de M. Berger, puisque nous avons adopté en commission un amendement après l'article 3 visant à exclure du dispositif Dutreil les biens qui n'ont pas de caractère professionnel. Toutefois, l'adopter maintenant reviendrait à réécrire l'article 3, qui n'est pas vraiment lié à cela.

Reste mon amendement. La taxe de 2 % sur les titres de placement dans les holdings familiales est destinée à les pousser soit à investir, soit à distribuer. Elle sera véritablement efficace lorsque son produit tendra vers zéro, de façon à favoriser l'investissement ou la distribution, qui fera alors l'objet d'une taxation au titre du PFU.

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Corbière.

**M. Alexis Corbière.** Madame la ministre, notre groupe avait adressé au Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) une demande d'évaluation de la taxe sur les holdings. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse. Ce serait pourtant utile pour éclairer le débat.

Je soutiens ces amendements. Nous avons engagé un débat qui est sans doute l'un des plus importants de nos débats parlementaires cette année. Il pose les questions qui constituent l'essentiel de notre fonction: qui paye? L'impôt est-il juste?

Visiblement, certains cherchent à savoir « ce que veulent les Français », pour reprendre le titre d'un livre récemment paru. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Frédéric Boccaletti.** Merci pour la pub!

**M. Alexis Corbière.** Ils veulent justement plus de justice fiscale, et sont 86 % à vouloir la taxe Zucman!

Depuis 1996, la fortune des 500 personnes les plus riches de France a été multipliée par quatorze. Nous ne sommes pas dans un monde parallèle: c'est la réalité.

Dans ces conditions, je reprends l'expression employée tout à l'heure par le président Coquerel: il existe, dans ce pays, une forme de noblesse d'argent. C'est terrible à dire, mais cette formule est juste. Dans une enceinte républicaine, elle aurait dû choquer; elle n'a pourtant été que peu relevée.

C'est un vieux débat. Dès 1790, un grand révolutionnaire, dont je ne donnerai pas le nom mais que certains reconnaîtront, s'indignait devant la mise en place d'une « aristocratie des riches »; « la plus insupportable de toutes », disait-il.

**M. Antoine Léaument.** Robespierre !

**M. Alexis Corbière.** Collègues opposés à ces amendements et à toute forme de taxation, faites attention à ne pas développer un argumentaire que je qualifierais d'antirépublicain. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

Certains s'y opposent en expliquant que nous sommes le pays le plus taxé,...

**M. Guillaume Kasbarian.** C'est vrai !

**M. Alexis Corbière.** ...alors que Xavier Niel dit lui-même que la France est un paradis fiscal. Mais il y a pire : d'autres reconnaissent qu'il y a des ultrariches, mais qu'il est bien normal qu'ils aient une telle richesse et qu'il ne faut surtout pas y toucher. C'est scandaleux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et SOC.*)

**M. Antoine Léaument.** Bravo, Corbière !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3476. (*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	352
Nombre de suffrages exprimés .....	351
Majorité absolue .....	176
Pour l'adoption .....	148
contre .....	203

(*L'amendement n° 3476 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2473. (*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	352
Nombre de suffrages exprimés .....	352
Majorité absolue .....	177
Pour l'adoption .....	147
contre .....	205

(*L'amendement n° 2473 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 772. (*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	354
Nombre de suffrages exprimés .....	354
Majorité absolue .....	178
Pour l'adoption .....	147
contre .....	207

(*L'amendement n° 772 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1328. (*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	329
Nombre de suffrages exprimés .....	260
Majorité absolue .....	131
Pour l'adoption .....	19
contre .....	241

(*L'amendement n° 1328 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3335. (*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	351
Nombre de suffrages exprimés .....	346
Majorité absolue .....	174
Pour l'adoption .....	110
contre .....	236

(*L'amendement n° 3335 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements, n°s 124, 3248 et 1430, pouvant être soumis à une discussion commune.

Sur ces amendements, je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur le n° 124, par le groupe Écologiste et social ; sur le n° 3248, par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ; sur le n° 1430, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 124.

**Mme Eva Sas.** Il vise à étendre l'assiette de la taxe sur les actifs détenus par les holdings patrimoniales. Madame la ministre, la mesure que vous proposez souffre d'une faille majeure : le dispositif est criblé d'exonérations et de restrictions d'assiette, au premier rang desquelles l'exclusion des biens professionnels. Il exclut également les placements dans les PME, les investissements dans des fonds de capital investissement, certains immeubles et même les liquidités récemment acquises ou issues de la vente de titres.

Vous l'avez dit, les actifs des holdings seraient imposés à un taux de seulement 0,3 % et 95 % du patrimoine des milliardaires échapperait à cette taxe. Son rendement serait dès lors dérisoire. Bercy le reconnaît lui-même, avec la baisse parallèle du rendement de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), le gain réel pour l'État ne dépasserait pas 900 millions d'euros – Bercy appelle d'ailleurs à la prudence face aux nombreuses failles de l'assiette et aux risques évidents d'optimisation et de contournement.

Croyez-vous, madame la ministre, qu'une taxe à 900 millions d'euros sera suffisante pour que les plus riches payent en proportion le même niveau d'impôt que les classes moyennes ? Vous savez bien que non. C'est pourquoi nous proposons d'étendre cette taxe au minimum aux biens professionnels. Vous dites vouloir lutter contre l'optimisation fiscale. Aujourd'hui, vous devez choisir entre l'affichage et l'efficacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Sansu, pour soutenir l'amendement n° 3248.

**M. Nicolas Sansu.** Madame la ministre, vous nous avez bien expliqué à l'article 3 les différents mécanismes d'évitement à l'impôt. D'ailleurs, sur les 1 000 milliards de patrimoine que vous visez dans les articles du code général des impôts relatifs aux holdings, on sait que l'assiette ne sera que de 50 à 60 milliards. Or vous savez bien que plus vous mettez d'exemptions, plus vous faites le bonheur des avocats fiscalistes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Notre collègue Mattei l'a dit, cette taxe sera vidée de son contenu – il estime que l'IS et le PFU augmenteraient, mais cela reste hypothétique.

L'amendement tend à étendre l'assiette de la taxe sur les holdings patrimoniales aux biens professionnels et à abaisser le seuil de revenus passifs nécessaires pour que les holdings soient imposées – sinon, parmi celles-ci, nous ne toucherons que les sociétés de portefeuille. C'est la raison pour laquelle l'article 3 est bien loin d'épuiser le débat sur les très hauts patrimoines. Nous aurons tout à l'heure ce débat quand nous examinerons les amendements relatifs à l'impôt plancher, qui, je le rappelle, n'est pas une taxe, mais une contribution différentielle qui doit assurer le consentement à l'impôt, ciment de notre pacte social et fiscal. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n° 1430.

**M. Aurélien Le Coq.** Décidément, ce budget est celui de l'enfumage : après l'enfumage sur les retraites – avec ce faux décalage compensé par les retraités eux-mêmes –, voilà maintenant la taxe enfumage sur les holdings.

Madame la ministre, tout à l'heure, vous avez vous-même reconnu que les plus riches de ce pays, en particulier les milliardaires, se dérobaient à l'impôt et que leur taux d'effort était deux fois inférieur à celui du reste de la population. Et là, que proposez-vous ? Une taxe, dont vous avez expliqué vous-même, pour rassurer votre propre majorité – vos propres frondeurs macronistes –, qu'en réalité, elle n'était qu'une toute petite taxe, qui ne rapportait rien. Vous avez dit qu'à la fin, elle ne serait en réalité que de 0,2 % – un taux de 2 % appliqué à une assiette qui n'est plus que de 15 %.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** 0,3 % !

**M. Aurélien Le Coq.** Bref, on a compris : à la fin, cela ne rapporte rien, même pas 1 milliard !

Par cet amendement, nous proposons, afin de réparer un peu votre panier percé, de réintégrer les biens professionnels dans l'assiette taxable. Le patrimoine professionnel représente 90 % du patrimoine des plus riches – les milliardaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) En France, 95 % du patrimoine professionnel est détenu par 5 % de la population. Madame la ministre, je le répète, le taux d'effort des milliardaires est deux fois inférieur au taux d'effort moyen dans notre pays – il n'est que de 25 %. De combien la taxe sur les holdings le fera-t-elle remonter ?

Visiblement, Mme Le Pen a préféré s'enfuir de l'hémicycle plutôt que d'être de nouveau ici pour voter. (*Approbatons sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Oh, ça va !

**M. Aurélien Le Coq.** Tout à l'heure, le Rassemblement national a décidé de supprimer cette taxe. Une taxe dont le rendement n'est que de 1 milliard et qui touche à peine les

holdings, c'est déjà trop pour Mme Le Pen et pour M. Tanguy ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Ils préférèrent continuer à faire des cadeaux aux milliardaires ! Voilà de quel côté vous êtes, au Rassemblement national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Ces amendements étaient tombés à la suite de l'adoption par la commission d'un amendement de rédaction globale. Bien que différents, ils proposent d'intégrer les biens professionnels dans l'assiette de la taxe. C'est une sorte de taxe Zucman – nous allons en parler souvent tout au long de cette journée –, c'est-à-dire une taxe portant sur l'ensemble des actifs d'une entreprise.

Tout d'abord, votre taxe serait confiscatoire, puisqu'elle est assise sur des biens professionnels et qu'elle ne prévoit aucun plafonnement ; il y a fort à parier qu'elle serait censurée par le Conseil constitutionnel.

Ensuite, elle tuerait toute incitation à la croissance pour les entreprises : dès lors qu'un groupe français réussirait, son patrimoine serait imposé dans son intégralité à un taux de 2 %. Cela pénaliserait particulièrement des entreprises qui ne dégagent pas de bénéfices mais dont la valorisation boursière est très élevée – nous avons tous en tête le cas de Mistral AI et les conséquences qu'aurait pour cette start-up l'application d'une telle taxe. Dans ce cas, vous proposez que l'entreprise s'endette...

**Mme Clémentine Autain.** Non, elle paye en nature !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** ...ou qu'elle cède tous les ans 2 % des parts on ne sait pas trop à qui – à l'État peut-être. Ce n'est pas crédible. On ne crée pas la prospérité en taxant ceux qui la produisent. Avis défavorable.

**M. Manuel Bompard.** Vous dites n'importe quoi !

**Mme Christine Arrighi.** Vous insultez notre intelligence !

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Simplifiez-vous la vie ! Créons tout de suite un impôt sur les personnes et taxons leurs biens professionnels. Honnêtement, en prévoyant par vos amendements de passer par la holding pour cela, vous vous compliquez beaucoup la vie. L'amendement n° 1 de Mme Sas – je crois qu'elle a été la première à déposer un amendement –, que nous examinerons ultérieurement, prévoit la création d'une taxe Zucman. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*) Le débat sur cette taxe va avoir lieu, il est inscrit à l'ordre du jour – cela s'appelle la démocratie. Il serait bizarre de passer par une holding pour *in fine* cibler des actionnaires individuels.

Toutefois, le débat est intéressant : il va me permettre d'expliquer ce que sont les biens professionnels. Ils font l'objet de débats, tout le monde en parle, mais, au fond, on a un peu oublié de quoi on parle. Prenons un exemple très simple. Vous avez créé une entreprise, qui est en croissance. Elle n'est pas très rentable et vous avez besoin d'investir dans l'entreprise. Vous levez des fonds : vous dites que vous êtes prêt à donner 1 % de votre entreprise à un investisseur qui y mettrait 1 million d'euros. Si le fondateur détient 50 % de son entreprise, par extrapolation, on considère que cette part vaut 50 millions. Mais le fondateur

n'a jamais mis 50 millions, personne ne veut lui acheter son entreprise, et personne ne sait s'il toucherait 50 millions s'il la vendait.

**M. Paul Midy.** Eh oui !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Par ailleurs, rien ne dit qu'il dispose de 50 millions d'argent liquide – c'est une extrapolation liée aux levées de fonds. J'insiste sur ce point, car sinon, on a l'impression que les biens professionnels gagnent en valeur sans que l'on ne fasse rien. Il suffit que vous leviez de l'argent sur 1 % de votre entreprise pour qu'on extrapole la valeur du reste, sans qu'aucun argent liquide n'ait été dégagé.

Prenons un autre exemple – je ne sais pas si je peux citer le nom de l'entreprise. En ce moment, il y a des entreprises qui sont en grande difficulté – certaines sont même en train de faire faillite, notamment dans la grande distribution.

**Mme Christine Arrighi.** Pas une seule !

**M. Tristan Lahais.** En ce moment, il y a des gens qui dorment dans leur voiture !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Pourtant, la valorisation boursière de l'entreprise reste parfois à 150 millions. En effet, celle-ci possède des actifs susceptibles d'être vendus – des magasins, des bases de clients, des machines. Mais le fondateur de l'entreprise n'aura rien à la fin : il ne vendra que ses actifs – son entreprise est en faillite. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous avons aujourd'hui en France un débat sur les biens professionnels. On fait comme si pour un actionnaire, la valorisation des parts – une extrapolation de la valeur de l'entreprise à partir d'une levée de fonds ou de la valeur de ses actifs – était de l'argent liquide. Or il n'est pas question d'argent liquide – même si les entrepreneurs vendaient l'entreprise, ils n'en tireraient pas cette somme.

Nous aurons cet après-midi un débat difficile mais important : taxer les biens professionnels, c'est taxer une valeur fictive. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous ne pouvons donc pas aller dans cette direction. J'ai essayé d'être claire. J'ai l'impression que certains d'entre vous ont eu envie d'écouter, d'autres moins. Il n'en reste pas moins que je suis défavorable à ces trois amendements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

**M. Ugo Bernalicis.** C'est bizarre, je comprends moins bien maintenant que je ne comprenais avant !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Je voudrais citer les taxes qui ont été votées dans cette assemblée depuis quelques jours – seulement les plus importantes, celles qui dépassent 1 milliard, pour simplifier – : impôt proportionnel sur les multinationales, 26 milliards (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS*) ; hausse de la taxe sur les rachats d'actions, 8,4 milliards ; abaissement du seuil du pilier 2, 6 milliards ; remboursement du crédit d'impôt recherche (CIR), 2 milliards (*Mêmes mouvements*) ; surtaxe de l'IS, 6 milliards (*Mêmes mouvements*) ; dividendes exceptionnels, plusieurs milliards (*Mêmes mouvements*) ; *flat tax*... (*Mêmes mouvements*.) Et certains voudraient nous faire croire qu'il y a encore des trous dans la raquette et qu'il faut en rajouter ! (*Mêmes mouvements*.)

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Eh oui !

**M. Jean-René Cazeneuve.** Qui peut croire à cette fable-là ? En réalité, le bon taux d'imposition pour vous, c'est 100 % – en dessous, ce sont des cadeaux faits aux entreprises ou aux particuliers.

Ensuite, ces derniers jours, vous nous avez expliqué que les dividendes, c'était mal, qu'il fallait les surtaxer – vous n'êtes pas à un paradoxe près. Et maintenant, vous nous expliquez qu'il faut également taxer l'argent qui n'est pas distribué sous forme de dividendes – quand on distribue les revenus, il faut les taxer, quand on ne les distribue pas, il faut le faire aussi. Cela alimente, là encore, votre obsession pour l'imposition.

**Un député du groupe LFI-NFP.** Vous alimentez la crise de l'État !

**M. Jean-René Cazeneuve.** Enfin, chers collègues socialistes, revenons sur l'exemple américain. Il fallait quand même oser ! Le taux d'imposition sur les sociétés aux États-Unis s'élève à 21 %, contre 25 % en France, et celui sur les revenus à 37 %, contre 49 % en France. Si la recette américaine fonctionnait, il n'y aurait pas de milliardaires aux États-Unis – on sait bien qu'il n'y en a pas ! –, il n'y aurait pas de fortunes colossales aux États-Unis – on sait bien qu'il n'y en a pas ! –, il n'y aurait pas d'inégalités sociales aux États-Unis – on sait bien qu'il n'y en a pas ! Franchement, je préfère de loin le modèle français au modèle américain !

Arrêtons cette frénésie fiscale. Oui, il y a de l'optimisation ; oui, il y a de la fraude – c'est là-dessus que nous devons porter nos efforts. Mais arrêtons cette créativité fiscale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Claire Lejeune.

**Mme Claire Lejeune.** L'évasion fiscale représente à elle seule 100 milliards dans notre pays, monsieur Cazeneuve – nous avons donc encore une certaine marge de manœuvre pour voter quelques taxes en plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Tout d'abord, monsieur Berger, vous disiez tout à l'heure que nous confondions le patrimoine personnel et le patrimoine professionnel. Mais ce n'est pas nous qui introduisons cette confusion : elle existe par vos largesses réglementaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Exactement !

**Mme Claire Lejeune.** C'est précisément ce qui permet aux plus aisés – les détenteurs de holdings – d'éviter l'impôt. Les exonérations et exceptions que vous avez étalées sur les six pages de l'article 3 sont autant de portes de sortie qui seront exploitées à nouveau pour éviter l'impôt. C'est d'ailleurs pour cette raison que le cœur de la journée sera le débat non pas sur cette taxe, mais sur la taxe Zucman – c'est un impôt plancher qui précisément ne permet pas d'exonération ni d'exception. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Sylvain Berrios.** Nous n'en voulons pas !

**Mme Claire Lejeune.** Deuxième point : notre débat porte en gros sur l'usage fait du capital accumulé, qu'il soit distribué ou non, réinvesti ou non. L'exigence de l'égalité devant l'impôt devrait prévaloir, avant même que la question de l'usage du capital se pose. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) En effet, les Français sont imposés sur leurs revenus, qu'ils s'en servent pour faire leurs courses,

s'offrir des vacances ou payer leur loyer. Vous les imposez sans exception ; ils n'ont pas six pages d'exonérations ou de portes de sortie. (*Mêmes mouvements.*) De plus, avec la TVA, ils sont aussi fortement taxés dans leur consommation quotidienne.

Dernier point : tout à l'heure, deux de nos collègues ont mis en avant leur statut de chef d'entreprise, expliquant même le fonctionnement de leur holding. Je tiens à rappeler qu'ici, nous sommes tous des élus du peuple, que nous sommes égaux et que nul ne peut se prévaloir de son expertise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Collègues Insoumis, je tiens d'abord à vous rassurer : Marine Le Pen est de retour ! (*Mme Marine Le Pen salue l'assemblée en écartant les bras. – Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Je vois bien que, quand elle sort, c'est pour vous comme si le soleil quittait le ciel. (*Sourires sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Elle est là pour réchauffer vos cœurs que je croyais pétrifiés. Je pensais que vous aviez une âme de pierre, mais vous êtes en fait de grands sensibles et vous n'êtes pas bien quand Marine n'est pas là. Je comprends. Depuis que Mélenchon vous a abandonnés, vous avez besoin d'un vrai chef. Nous, nous en avons une – désolé pour vous.

Je voulais réagir sur le fond plus tôt, mais je n'ai pas pu m'exprimer. (*Brouhaha croissant.*)

**M. le président.** Seul M. Tanguy a la parole !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Je m'étonne que M. de Courson, qui est un faux naïf, soit surpris que les socialistes proposent des mesures inapplicables. C'est pourtant ce qu'ils ont toujours fait, en prétendus ennemis de la finance. Ils promettent beaucoup de justice fiscale aux Françaises et aux Français, ils annoncent, à grand renfort de propagande relayée par des médias complaisants, qu'ils combattront la finance puis, une fois qu'ils sont au pouvoir, ils en deviennent les meilleurs amis.

**M. Aurélien Le Coq.** Comme Jordan Bardella !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Ils étaient d'ailleurs les meilleurs amis de M. Macron, dont nous savons tous qu'il a procédé de M. Hollande, comme le Saint-Esprit a procédé de Dieu – voyez à quel point je flatte. On sait comment ça se passe : ça commence avec Che Guevara (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), ça finit avec Emmanuel Macron. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Tous les amendements qui visent à étendre la taxe de 2 % à l'ensemble des biens professionnels vont se heurter à une question simple. Que fait-on quand le patrimoine rapporte moins de 2 %, voire moins de 2,8 % si on tient compte du plafonnement de l'ensemble des impôts à 70 % des revenus ?

**M. Patrick Hetzel.** Eh oui !

**M. Charles de Courson.** Si ces amendements étaient adoptés, le Conseil constitutionnel censurerait les dispositions, qu'il jugerait confiscatoires. Le problème se pose dans nombre de situations – entreprise en déficit, société qui ne distribue aucun dividende, start-up –, sans réponse

valable. M. Zucman estime que les gros patrimoines rapportent en moyenne 6 %, mais ce chiffre inclut les plus-values latentes, qui ne représentent un revenu que quand elles sont réalisées.

**M. Patrick Hetzel.** M. de Courson a raison !

**M. Charles de Courson.** En tenant compte des indices boursiers, les dividendes distribués représentent plutôt de 2,5 % à 3 % des capitalisations. Il n'est donc pas possible de voter ces amendements qui se heurteraient à la défense du droit de propriété par le Conseil constitutionnel.

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** M. le rapporteur général a demandé tout à l'heure qu'on n'affaiblisse pas ceux qui, selon lui, produisent la prospérité. Ça ne nous étonnera pas qu'il parle comme Patrick Martin, le président du Medef, qui a dit : « On ne redresse pas la France en affaiblissant ceux qui la font vivre. » Mais qui fait vivre la France ? Ce sont ceux qui produisent (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP*), les travailleurs et les travailleuses des premières lignes. Les aides-soignantes, les infirmiers, les caristes, ce sont eux qui tiennent le pays ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Pourtant, madame la ministre, vous ne cessez de leur faire subir un matraquage social, par le doublement des franchises médicales lorsqu'ils sont malades, par la baisse continue des allocations lorsqu'ils sont au chômage, par le gel des allocations familiales lorsqu'ils ont des enfants. Ce sont eux qui travaillent, qui créent de la richesse. Il ne faut pas espérer des propriétaires de patrimoine qu'ils s'intéressent réellement à la politique industrielle de la France. (*M. François Ruffin applaudit.*) On attend depuis plusieurs années que le milliardaire qui possède Arcelor Mittal investisse en France, mais il ne le fait pas. Il préfère délocaliser.

Alors oui ! il faut taxer, pour financer des nationalisations et la réindustrialisation du pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. François Ruffin applaudit également.*) Il faut aller chercher l'argent où il se trouve, c'est-à-dire aussi dans l'épargne des Français. Ces derniers épargnent beaucoup parce qu'ils sont inquiets – inquiets de voir notre modèle social mis en danger, inquiets de ne pas avoir une retraite digne, inquiets de ne pas pouvoir financer un séjour en Ehpad à la fin de leur vie, inquiets de ne pas pouvoir payer l'hôpital s'ils sont malades. Récupérer l'épargne des Françaises et des Français pour l'investir dans l'appareil productif et non dans le système financier remettrait en selle notre modèle social protecteur et lèverait les inquiétudes. (*M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios.

**M. Sylvain Berrios.** Sous prétexte de dénoncer les ultrariches et d'en punir quelques-uns, l'extrême gauche...

**M. René Pilato.** Il n'y a pas d'extrême gauche ici !

**Un député du groupe RN.** Non, il y a une ultragauche !

**M. Sylvain Berrios.** ...va finir par punir les milliers de chefs d'entreprise qui font tourner l'économie. En visant les chefs d'entreprise, les députés d'extrême gauche (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)...

**Une députée du groupe RN.** D'ultragauche !

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Oh, ça suffit !

**M. Sylvain Berrios.** ...atteignent aussi les salariés.

**M. Antoine Léaument.** Vous, vous êtes de droite !

**M. Sylvain Berrios.** Une entreprise, c'est un dirigeant et des salariés.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Alors, il faut partager !

**M. Sylvain Berrios.** Adopter les amendements proposés reviendrait à punir les chefs d'entreprise et les salariés des 30 000 PME-PMI qui font fonctionner la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger.** Je veux expliquer à la gauche que ses propositions vont à l'encontre des positions qu'elle dit défendre.

**Mme Alma Dufour.** N'essayez même pas !

**M. Jean-Didier Berger.** Tout d'abord, vous opposez les travailleurs et les chefs d'entreprise, alors que les uns et les autres vont ensemble. De même qu'il n'y a pas d'entreprise sans travailleurs, il n'y a pas d'emplois sans chefs d'entreprise.

Ensuite, en prévoyant un taux minimal d'imposition à 2 % ou à 3 %, vous avez l'impression de sanctionner les entreprises les plus rentables ou les plus grosses, mais, en réalité, vous sanctionnez en premier lieu celles qui font moins de 2 % ou de 3 % de marge. En effet, s'ils sont plus taxés que ce que leur rapporte leur placement, ceux qui ont investi dans ces sociétés vendront leurs actions, voire l'entreprise elle-même.

Imaginons que vous parveniez toutefois, par extraordinaire, à toucher des investisseurs qui font davantage de rendement : s'ils n'ont pas assez de revenus pour payer ces taxes sur le capital, ils seront contraints de vendre des actions. Et à qui ? À des fonds étrangers.

**Mme Ayda Hadizadeh.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Jean-Didier Berger.** Vos propositions mettent donc en danger une partie de la souveraineté économique française. Si vous réfléchissez, vous vous apercevrez que vous pénalisez d'abord les travailleurs et les travailleuses. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** Tous les groupes qui ont demandé la parole se sont exprimés. La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Si cette taxe s'applique, un chef d'entreprise qui devra la payer se versera des dividendes pour l'acquitter. Ce faisant, il appauvrira sa société – les sommes qui auraient pu financer de futurs investissements partiront en paiement d'impôts.

**Mme Alma Dufour.** Vous vous fichez de nous ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Un autre risque existe. S'il ne peut pas se verser de dividendes ou si ceux qu'il touche sont insuffisants pour payer la taxe, il ne lui restera qu'à vendre une partie de sa société. Or aujourd'hui, ce sont les grands fonds internationaux qui disposent du plus de liquidités pour financer des acquisitions.

**M. Nicolas Sansu.** La BPI aussi a de l'argent !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Ainsi, peu à peu, l'industrie et l'activité française seront vendues à la découpe.

**M. René Pilato.** Vous les avez massacrées.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Pour ma part, je n'oppose pas les travailleurs et les chefs d'entreprise. Le faire serait une erreur car les travailleurs créent de la richesse. (*Mme Alma Dufour s'exclame.*)

**M. le président.** Madame Dufour, ne criez pas quand vous n'avez pas la parole !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** On peut s'écouter raisonnablement.

**M. Thomas Portes.** Vous écouter est totalement déraisonnable !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Les travailleurs créent de la richesse aussi sûrement que les chefs d'entreprise créent de la prospérité. La prospérité, c'est le résultat de la prise de risque, de l'investissement et de la décision. Le bénéfice rémunère le risque comme le salaire rémunère le travail.

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Quel ringard.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.** Je remercie Jean-René Cazeneuve d'avoir rappelé le rendement des mesures que nous avons votées en début de semaine, notamment celle destinée à taxer les multinationales qui délocalisent leurs profits. Son rendement de 26 milliards d'euros équivalant au total des coupes budgétaires imposées par le gouvernement à l'ensemble des Français, toute taxation supplémentaire nous permettrait d'investir dans la bifurcation écologique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le chiffre donné par Jean-René Cazeneuve est d'autant plus important que, depuis son adoption, une petite musique distillée par le gouvernement laisse entendre que cette taxe serait impossible à mettre en œuvre parce qu'elle serait contraire à des accords internationaux, tandis que d'autres expliquent qu'elle ne serait que symbolique et que son existence n'empêcherait pas de conclure un accord moins disant. Je rappelle que ce montant de 26 milliards figurait dans l'article d'équilibre du PLF pour 2025, ce qui atteste du rendement de la mesure.

**M. Jean-Paul Mattei.** Ce n'était pas la même chose !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 124.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	341
Nombre de suffrages exprimés .....	339
Majorité absolue .....	170
Pour l'adoption .....	127
contre .....	212

(*L'amendement n° 124 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3248.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	338
Nombre de suffrages exprimés .....	336
Majorité absolue .....	169
Pour l'adoption .....	126
contre .....	210

*(L'amendement n° 3248 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 1430.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	340
Nombre de suffrages exprimés .....	339
Majorité absolue .....	170
Pour l'adoption .....	125
contre .....	214

*(L'amendement n° 1430 n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Sur l'amendement n° 3051, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public. Je suis saisi par le groupe Les Démocrates d'une demande similaire sur l'amendement n° 3363.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 3049 de M. le rapporteur général est rédactionnel.

*(L'amendement n° 3049, accepté par le gouvernement, est adopté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 3051.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Il vise à relever le seuil relatif à la valeur vénale des actifs détenus par la société de 5 à 10 millions d'euros. Il s'agit de limiter les dégâts en faisant en sorte que moins de PME et d'ETI soient emportées par cette nouvelle taxe.

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je suis défavorable à cet amendement, pour la simple et bonne raison que nous avons proposé un seuil qui permet de regarder 10 000 holdings et de concentrer le rendement sur 4 000 d'entre elles, comme je vous l'ai dit.

Sur le fond, je pense que votre démarche révèle une incompréhension de ce que nous cherchons à faire. Vous affirmez que de nombreuses PME et ETI pourraient être concernées, mais les actions de ces sociétés, dès lors qu'elles sont affectées à des activités opérationnelles, ne sont pas incluses dans le champ de la taxe. Dans le calcul de cette taxe, nous regardons si les dividendes remontés non distribués sont réinvestis ou non. Tout ce que vous réinvestissez dans des PME, dans des fonds de capital-investissement ou dans une diversification d'entreprise est exclu de la taxe. Je le répète : nous ne taxons pas la moindre activité opérationnelle – qu'il s'agisse de production industrielle, d'innovation, d'une start-up ou

d'une activité immobilière opérationnelle. En revanche, nous regardons les revenus qui ne sont ni distribués ni réinvestis.

Comme l'ont fait remarquer les députés de Courson et Mattei, cette taxe peut conduire à ce qu'une partie de la trésorerie qui est actuellement dans les holdings soit investie de manière productive pour notre pays. Ce sera donc une bonne nouvelle : cela entraînera un surcroît d'investissements dans certains fonds de capital investissement, dans la diversification, c'est-à-dire plus d'investissements au service de notre économie.

Je le répète à l'intention de tous les députés : nous voulons la justice fiscale, nous voulons l'efficacité fiscale, nous voulons de la croissance et des emplois. Dès lors, la ligne de partage que nous proposons semble assez claire. À ce titre, nous pensons que notre approche est compatible avec l'économie et avec la demande, légitime, de justice fiscale.

Si nous votions votre amendement, monsieur le député Juvin, le rendement de la taxe serait amputé de 200 millions.

**M. Guillaume Kasbarian.** Vu les 26 milliards de taxes en plus, ça va !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Pour être, comme toujours, parfaitement transparente avec vous, cela reviendrait à perdre 20 % du rendement attendu, qui est de 1 milliard d'euros.

**M. le président.** La parole est à M. Manuel Bompard.

**M. Manuel Bompard.** Madame la ministre, vous venez d'affirmer que vous voulez la justice fiscale. Pourquoi avons-nous aujourd'hui ce débat ? Parce que des études, des rapports, des analyses conduites par des économistes, au sein d'organismes comme l'Institut des politiques publiques (IPP), aboutissent à une conclusion simple : alors que le taux d'effort, la somme des impôts et cotisations versés par les Français relativement à leurs revenus, se situe entre 47 % pour les tranches les plus basses et 53 % pour les plus hautes, une poignée de milliardaires ne contribuent qu'à hauteur de 25 % de leurs revenus. Pourquoi ? Parce que, selon ces mêmes études, ils contournent les règles de l'imposition en utilisant les holdings. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

L'outil que vous proposez permet-il de résoudre ce problème ? Pour le savoir, vous devriez répondre à la question posée tout à l'heure par Aurélien Le Coq : à combien leur taux d'effort serait-il porté si nous adoptions votre dispositif ? *(M. Aurélien Taché applaudit.)* Vous n'avez pas répondu ; je vais le faire pour vous, madame la ministre, car le travail a été fait. Alors que le taux d'effort des milliardaires s'établit aujourd'hui à 25,1 %, l'adoption de votre taxe sur les holdings le ferait passer à 26,22 %. Autrement dit, alors qu'ils paient en moyenne 25 points de moins que le reste de la population, vous nous proposez généreusement de rehausser leur contribution de 1 point. Voilà la réalité de la proposition que vous mettez sur la table ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Vous pouvez bien dire : On n'y arrive pas, ce n'est pas possible, que c'est contraire à telle ou telle règle, la seule question à poser, c'est de savoir si vous voulez. Si vous vouliez, vous pourriez, mais la vérité, c'est que vous ne voulez pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Antoine Léaument se lève et continue d'applaudir.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Labaronne.

**M. Daniel Labaronne.** Ce débat au sujet des holdings doit aussi prendre en compte la spécificité de notre modèle de financement des entreprises. Le modèle de financement anglo-saxon repose en grande partie sur les marchés financiers et sur l'investissement de l'épargne dans les entreprises. Il n'en va pas de même en Europe, en particulier en France, où le financement des entreprises repose principalement sur le crédit bancaire. L'épargne se dirige vers des placements sécurisés, réglementés, plutôt qu'elle n'est placée en investissements productifs.

À ce titre, ce que vient de dire Mme la ministre est intéressant car, en définitive, cet article soulève la question suivante : comment faire pour que les dividendes qui remontent soient réinvestis ? Or si nous instaurons une taxe sur ceux qui ne le sont pas, je pense que cela aura un effet incitatif sur les holdings. Elles se trouveront encouragées à financer davantage en fonds propres leurs filiales, à se lancer dans des procédures d'acquisition d'autres entreprises en réutilisant les fonds mobilisés à travers ces dividendes. Cela permettra de contourner le financement bancaire, dont je rappelle qu'il coûte très cher.

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Pirès Beaune.

**Mme Christine Pirès Beaune.** Madame la ministre, je voudrais d'abord revenir sur les amendements inspirés de ce qui existe aux États-Unis, qui ont été rejetés. Les montants investis n'étaient pas concernés – cela était écrit noir sur blanc –, puisqu'il s'agissait d'inciter à investir.

Je tiens surtout à éclaircir un point bien précis concernant cette taxe sur les holdings. Depuis trois jours, vous nous demandez de baisser les taxes sur le patrimoine, afin de protéger le capitalisme familial du danger des fonds d'investissement. Or vous créez aujourd'hui une taxe qui incite à investir dans ces mêmes fonds d'investissement, en excluant de l'assiette les sommes qui y seraient placées. En effet, les LBO (*leverage buy-out* – acquisition financée à crédit) sont exclus du champ de la taxe, alors que 80 % des fonds investis par des fonds d'investissement le sont dans des boîtes françaises plutôt bien établies et rentables – à l'image de Picard –, et non dans l'innovation. Comment ces fonds procèdent-ils ? Ils empruntent pour racheter, ce qui est gros de dangers, notamment quand les taux d'intérêt augmentent et que le ratio de dette est trop élevé. Contraints de faire remonter des dividendes à leurs actionnaires, ces fonds d'investissement pressurent l'entreprise rachetée pour y parvenir, au point qu'une entreprise qui allait plutôt bien, comme Picard, se porte tout à coup nettement moins bien.

Par conséquent, ma question est simple, madame la ministre : pourquoi avez-vous, aux alinéas 27 et suivants, exclu les LBO du champ de la mesure ? C'est d'autant plus curieux qu'ils profitent déjà d'une fiscalité très favorable sur les plus-values depuis les réformes de 2017.

**M. le président.** La parole est à Mme Clémentine Autain.

**Mme Clémentine Autain.** Avoir des trous n'est pas un défaut pour une passoire, mais quand il s'agit de s'attaquer à l'optimisation fiscale, l'effet passoire nous fait rater la cible. C'est continuer à croire au miracle du ruissellement, alors que tout le monde voit bien que vos cadeaux aux milliardaires et aux multinationales s'empilent, qu'ils sont un échec doublé d'une injustice.

Il faut bel et bien s'attaquer aux holdings, qui sont le biais utilisé par les milliardaires pour échapper à l'impôt – ils s'enrichissent de 8 % à 10 % chaque année. Vous êtes contraints de proposer une taxe sur les holdings, parce qu'il existe une pression populaire. Il est en effet insupportable de faire porter l'effort sur les gens qui travaillent, dont certains dorment dans leur voiture, sur les étudiants, qui n'arrivent ni à se loger ni à se nourrir correctement, sur les retraités, sur les petites entreprises, qui font tenir l'économie locale et l'économie utile.

Or votre proposition comporte une liste d'exonérations longue comme le bras. Je veux d'ailleurs saluer la créativité du gouvernement, mais seulement dans ce domaine. Là où il faudrait un plancher incompressible, comme le propose la taxe Zucman, vous faites l'inverse : vous créez un panier percé, qui fuit de toutes parts, jusqu'à devenir une véritable machine à optimisation. Vous vous revendiquez de la taxe américaine, mais je vous ferai remarquer qu'elle ne prévoit pas ce genre d'exonérations. Le résultat, c'est que votre rendement pour les comptes publics s'élèvera à 1 milliard, quand la taxe Zucman rapporterait environ 20 milliards.

**M. Alexandre Portier.** Le retour du couteau entre les dents !

**Mme Clémentine Autain.** Votre taxe sur les holdings ne fera passer l'imposition totale sur les ultrariches que de 25 % à 26 %, pendant que toutes les autres classes sociales, l'écrasante majorité des Français, continueront à payer en moyenne 50 % en proportion de leurs revenus.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** La majorité des Français ne paient pas ça !

**M. Alexandre Portier.** Avec une taxe sur le mensonge, nous serions milliardaires !

**Mme Clémentine Autain.** Elle est là, l'injustice. Elle est là, la faille profonde de votre taxe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** Pour ma part, cet article me semble assez équilibré, tant du point de vue du périmètre que des montants prévus. Il serait un peu dommage de modifier les seuils. Je rappelle que les bénéfices réalisés dans la société opérationnelle ne sont pas affectés, dès lors qu'ils sont réinvestis, au service du développement. En revanche, quand l'assemblée générale décide de distribuer des dividendes à des personnes physiques, qui paieront la *flat tax*, et à des holdings, qui elles, bénéficient du régime des sociétés mères – nous en avons souvent parlé –, les choses sont d'une nature tout à fait différente.

Certains disent que nous allons empêcher l'investissement et le développement. Je leur réponds que tous les entrepreneurs, les vrais entrepreneurs, ceux qui investissent et ne cherchent pas seulement à faire des placements patrimoniaux – nous en connaissons beaucoup, heureusement – ne seront pas concernés par cette taxe sur les holdings. C'est très bien, puisqu'ils investissent dans l'appareil productif, créant de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Le dispositif est assez bien calibré. Peut-être existe-t-il des effets de bord, que nous traiterons au travers de prochains amendements, mais modifier le seuil reviendrait à abandonner l'esprit du texte initial.

**M. le président.** La parole est à M. Matthias Renault.

**M. Matthias Renault.** Nous soutiendrons l'amendement n° 3051 de M. Juvin.

Depuis le début des débats sur la taxation des holdings, la gauche, la gauche radicale en particulier, est assez gênée aux entournures. Elle essaie de faire dériver le débat sur la fameuse taxation des ultrariches, comme si elle défendait par anticipation la taxe Zucman. En réalité, quand on parle des holdings, ce n'est pas vraiment le sujet.

**Mme Alma Dufour.** Allo ! C'est le sujet !

**M. Matthias Renault.** On s'en aperçoit à propos de la trésorerie des holdings : que devient-elle ? Vraie question. L'amendement n° 3052 de M. Juvin soulèvera bientôt celle de l'intégration, sous couvert d'activités professionnelles, de biens personnels au sein d'une holding, ce qui pose un vrai problème d'optimisation fiscale.

**M. Manuel Bompard.** D'où la question de la fiscalité des ultrariches !

**M. Matthias Renault.** Autre question : qui est concerné ? S'agit-il plutôt des holdings familiales – en l'occurrence, c'est le cas dans le projet du gouvernement – ou de holdings détenues par des fonds d'investissement, en particulier par des fonds d'investissement étrangers ? Se pose enfin la question du taux. Attend-on un rendement ou s'agit-il plutôt d'une taxe incitative, voire punitive – c'est le cas aux États-Unis –, destinée à orienter la trésorerie des holdings ?

Il ne s'agit pas du tout du sujet auquel la gauche radicale essaie de nous ramener, à savoir la taxation des ultrariches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Manuel Bompard.** Si, c'est le sujet !

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez.

**M. Laurent Wauquiez.** Je tiens à remercier notre rapporteur général de tenter de réintroduire un peu de bon sens, d'autant que nous pourrions nous entendre. Qu'un outil permette d'éviter la dissimulation de biens somptuaires, on peut parfaitement le comprendre et nous pouvons tous le soutenir. Qu'un outil permette d'éviter les abus, nous pouvons tous le soutenir. En revanche, aboutir à ce que les holdings familiales ne puissent plus servir à investir dans l'économie française, c'est une folie. Or le dispositif que vous proposez prévoit bien de taxer la trésorerie, la trésorerie dite excédentaire, ce qui revient à empêcher les investissements futurs.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Pas du tout !

**M. Laurent Wauquiez.** Vous tendez un filet dont les mailles sont bien trop larges, compromettant ainsi la capacité des entreprises à faire des réserves en vue d'investissements futurs.

**M. Patrick Hetzel.** Exactement !

**M. Laurent Wauquiez.** Il convient donc de recentrer le dispositif pour taxer des biens somptuaires abusivement dissimulés. Mais, de grâce, préservez la holding familiale française ! Cet outil d'investissement permet d'éviter que des fonds extérieurs fassent des rachats prédateurs au détriment de notre économie. Nous sommes en train de faire exactement l'inverse de ce que veut Mme Pirès Beaune : vous risquez de nous priver d'une possibilité permettant que des fonds français détiennent des entreprises françaises.

**M. Erwan Balanant.** Mais non !

**M. Laurent Wauquiez.** C'est au contraire un outil que nous souhaitons soutenir et qu'il faut préserver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** J'ai cru comprendre que l'objectif, c'était de taxer très fortement les milliardaires. Mme la ministre vient de nous dire que plusieurs milliers de PME seraient affectées par cette taxe. Nous ne sommes d'ailleurs pas d'accord sur les chiffres : Mme la ministre penche pour un chiffre inférieur à 5 000, contre 10 000 à 20 000 d'après mon estimation. Mais même si moins de 5 000 entreprises étaient concernées, il n'y a pas 5 000 milliardaires en France !

**M. Guillaume Kasbarian.** Mais oui !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Le champ d'application de cette taxe ne correspond donc pas du tout à ce que vous recherchez. Ensuite, un des grands sujets qui doivent nous préoccuper – M. Labaronne a dit quelque chose de pertinent à ce propos tout à l'heure –, c'est celui des liquidités ! Le texte part du principe que les liquidités sont une épargne improductive. Ce n'est pas mon analyse, car les liquidités servent à faire de l'investissement. Elles doivent d'ailleurs pouvoir être conservées : j'ai moi-même connaissance de PME qui en ont gardé pendant huit ou dix ans en vue de racheter le concurrent, parce qu'elles savaient qu'il serait un jour en vente !

**M. Daniel Labaronne.** Bien sûr !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Il s'agit bien d'activité productive. C'est là que se trouve à mon sens le péché originel de cet article : il reflète une vision du bien improductif qui n'est pas la bonne. Si vous permettez aux entreprises de conserver leur trésorerie, y compris sur le long terme, elles pourront garder une capacité à agir ! Il faut limiter les dégâts en adoptant mon amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3051.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	320
Nombre de suffrages exprimés .....	283
Majorité absolue .....	142
Pour l'adoption .....	123
contre .....	160

(*L'amendement n° 3051 n'est pas adopté.*)

### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures trente-cinq, est reprise à douze heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Je salue l'arrivée de M. le premier ministre avant de donner la parole à M. Jean-Paul Mattei, pour soutenir l'amendement n° 3363.

**M. Jean-Paul Mattei.** Des inquiétudes se sont élevées quant à la définition des holdings patrimoniales soumises à la taxe prévue à l'article 3. Ces holdings seraient définies par des critères cumulatifs, dont un critère de détention de la société, selon lequel au moins une personne physique doit détenir une fraction des droits de vote ou des droits financiers égale ou supérieure à 33,33 % – disons un tiers, pour simplifier.

Ce critère de détention correspond à une minorité de blocage, laquelle traduit certes une influence relative sur la politique de distribution de la société mais ne garantit pas que l'associé la maîtrise totalement. Il convient donc de s'assurer qu'aucun autre associé ne détient une fraction des droits de vote ou des droits financiers supérieure ou égale à la sienne, afin que la taxe cible les sociétés dont un associé personne physique maîtrise véritablement la politique de distribution. Bien sûr, la taxe est due par la société et non par la personne physique, mais cette dernière est un élément déclencheur.

Cet amendement, que j'ose qualifier de bon sens même si cela peut paraître prétentieux, tend donc à faire évoluer le critère de la détention vers celui de contrôle, au sens auquel l'entend le droit des sociétés, en prévoyant de qualifier une société de holding patrimoniale uniquement si aucun autre associé ne détient une fraction des droits de vote ou des droits financiers supérieure à celle de la personne physique qui détient au moins un tiers de ces droits.

**M. le président.** Je donnerai la parole, à partir d'une liste d'amendements établie par le président de la commission des finances et le rapporteur général, à un orateur pour et un contre.

#### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez, pour un rappel au règlement.

**M. Laurent Wauquiez.** Les préoccupations de M. Mattei sont légitimes et la mesure qu'il propose nous semble juste ; on comprend également le souci d'instaurer un dispositif efficace qui préserve les biens sanctuarisés. Serait-il possible de suspendre la séance une dizaine de minutes pour me permettre d'en discuter avec mon groupe ?

#### **Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à douze heures dix, est reprise à douze heures trente.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à Mme Mathilde Panot, pour un rappel au règlement.

**Mme Mathilde Panot.** Au titre de l'article 100 sur la bonne tenue de nos débats. Cela fait une heure maintenant que le débat parlementaire est interrompu, en attendant que des petits deals de couloir puissent aboutir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR.)*

Madame la ministre, à quel endroit se déroule le débat : à l'Assemblée, dans un cadre démocratique, là où toutes les Françaises et les Français peuvent le voir, ou bien dans les salons attenants ? Je vous demande instamment, madame la ministre, de respecter le débat démocratique à l'Assemblée, ainsi que les parlementaires. Il est inadmissible de nous faire attendre pendant une heure, le temps que vous contractiez vos petits accords entre vous. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR.)*

**Mme Amélia Lakrafi.** Ça a toujours existé !

#### **Article 3 (suite)**

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei pour nous présenter à nouveau son amendement.

**M. Jean-Paul Mattei.** Cet amendement sécurise le système de taxation prévu, en appliquant aux holdings patrimoniales la notion de contrôle définie dans le droit des sociétés. Ainsi, le contrôle recouvre les situations dans lesquelles une personne physique et son cercle familial proche détiennent au moins 50 % du capital de l'entreprise, ou bien au moins un tiers du capital si aucun autre associé ne détient une fraction supérieure à la sienne.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Cet amendement est complexe parce qu'il précise quelles holdings entrent dans le champ d'application de la taxe. L'amendement de M. Mattei indique que ce qui compte, ce n'est pas que la personne soit actionnaire d'une holding, mais qu'elle, ou sa famille, ait un pouvoir de décision, de redistribution et de réinvestissement. Cela permet de distinguer l'actionnariat de la décision.

Après de longues discussions et un important travail fait pour apporter plus de clarté, je donne un avis favorable à cet amendement. Celui-ci indique que les holdings concernées par la taxe ne sont pas celles où le pouvoir est partagé entre des actionnaires, mais celles où une famille ou une personne peut décider. Cela permet d'éviter les situations juridiquement complexes où certaines personnes seraient actionnaires d'une holding, sans maîtriser la gouvernance permettant de prendre les décisions nécessaires pour éviter la taxe. C'est une sécurisation juridique bienvenue.

**M. le président.** La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

**Mme Aurélie Trouvé.** Nous aimerions comprendre pourquoi le débat s'est arrêté pendant quasiment une heure, alors que nous sommes censés faire vite pour ne pas aboutir à ce que vous souhaitez, dans le bloc macroniste : une adoption du budget par voie d'ordonnance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. Patrick Hetzel.** Évitez ce genre d'intervention car ça nous fait perdre du temps !

**Mme Aurélie Trouvé.** Ne discuteriez-vous pas dans les couloirs d'un amendement qui achèverait de vider de sa substance cette taxe passoire qu'est la taxe holding ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.)*

Madame la ministre, nous n'avons toujours pas eu votre chiffrage, mais le Haut Conseil des finances publiques estime à 1,3 milliard le rendement additionné de la contribution sur les hauts revenus et de cette taxe sur les holdings. Nous parlons donc de quelques centaines de millions d'euros, et un amendement en cours de préparation finira sans doute de vider l'assiette fiscale de la taxe. Ce n'est même plus une taxe passoire, c'est une taxe trou noir, qui fait disparaître la quasi-totalité des grandes fortunes de l'impôt de ce pays.

Depuis le début, vous confondez à dessein holdings et entreprises. Vous utilisez les entreprises pour protéger les grandes holdings qui permettent aux grandes fortunes de s'exonérer de l'impôt. C'est inadmissible!

Nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous en matière d'économie, particulièrement en matière de développement des entreprises et d'investissement productif. (*Mêmes mouvements.*) Les huit années d'exercice du pouvoir de M. Macron – les vôtres donc – ont abouti à une baisse des investissements productifs de 2,4 % l'année dernière et à un record de défaillances d'entreprises : 68 000 en un an. Ce matin encore, Novasco est au tribunal de commerce; 450 salariés pourraient être mis sur le carreau. Voilà votre résultat.

Pour finir, vous vous réjouissez d'une croissance à 0,8 %. Vous êtes fière et contente, mais c'est bien inférieur aux États-Unis, où elle est de plus de 2 %... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent cette dernière.*)

**M. Benjamin Dirx.** Je croyais que ça devait aller vite!

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Au titre de l'article 53, « [...] le président donne connaissance à l'Assemblée des communications qui la concernent. » Est-ce que le premier ministre, dont nous saluons l'arrivée dans cet hémicycle il y a presque une heure, pourrait nous expliquer ce qu'il a dit à une minorité de députés? Tous les députés sont égaux et méritent de bénéficier de la même information. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**M. Patrick Hetzel.** La curiosité est un vilain défaut.

**M. le président.** Le premier ministre prendra la parole lorsqu'il le souhaitera.

### Article 3 (suite)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Midy.

**M. Paul Midy.** L'amendement de M. Mattei va dans le bon sens. Je pense qu'il faut même aller beaucoup plus loin, mais c'est déjà une première étape.

Vous avez demandé si nous étions satisfaits de 0,8 % de croissance. La réponse est évidemment non. Je veux que l'on fasse 1 %, 2 %, 3 %, 4 %, 5 %, parce que c'est ça qui crée de la richesse, qui fait que les salaires des Françaises et des Français augmentent! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*) On a certes besoin du travail des Français, mais il faut aussi des investissements, qui ne tombent pas du

ciel. Si vous voulez réindustrialiser, quelqu'un doit payer pour construire l'usine dans laquelle on pourra faire travailler des ouvriers. Il faut donc absolument éviter que ce nouveau type de taxe ait un impact négatif sur l'investissement. Nous sommes pour l'amendement Mattei, mais nous serons très attentifs à ce qui se passera par la suite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

**M. Manuel Bompard.** Sur le fondement de l'article 100, sur la bonne tenue de nos débats. Madame la ministre, vous venez de nous dire qu'après avoir beaucoup travaillé sur l'amendement de M. Mattei, le gouvernement y donnait un avis favorable. Vous devriez donc être en mesure de dire à la représentation nationale quel est l'impact de cet amendement sur la taxe que vous proposez.

**M. Raphaël Schellenberger.** Ce n'est pas un rappel au règlement!

**M. Manuel Bompard.** Quel serait le rendement estimé de la taxe sur les holdings si l'amendement était adopté? (*M. le président coupe le micro de l'orateur. – Quelques députés du groupe LFI-NFP applaudissent ce dernier.*)

**M. Sébastien Chenu.** Ce n'est plus un rappel au règlement, on entre dans le débat.

### Article 3 (suite)

**M. le président.** Avant que nous passions au vote, je donne la parole à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je réponds à toutes les questions, surtout lorsque, comme celle de M. Bompard, elles concernent le fond. L'amendement affecte moins le rendement que le principe: une holding est-elle définie par celui qui la contrôle ou bien, suivant une logique patrimoniale, par celui qui possède les actions? Le nombre de cas où la proportion des actionnaires ne permet pas de prendre des décisions opérationnelles est très faible, mais le député Mattei a eu raison de vouloir clarifier ces cas.

**M. Guillaume Kasbarian.** Oui, il n'y a pas de définition des holdings!

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** C'est un changement de vision car notre code des impôts ne donnait pas, jusqu'à présent, de définition des holdings. L'amendement de M. Mattei est utile car il nous permet de nous accorder sur cette nouvelle définition. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

**M. Manuel Bompard.** Toujours sur le fondement de l'article 100. Madame la ministre, je vous remercie pour vos explications, mais ces modifications de conception de ce qu'est une holding ont un impact budgétaire.

**M. Guillaume Kasbarian.** Zéro!

**M. Manuel Bompard.** À combien vous l'estimez ? C'est une question simple. (*M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

**M. le président.** M. Bompard, un rappel au règlement n'est pas fait pour rouvrir un débat.

**M. Antoine Léaument.** Mais combien ça rapporte ?

### Article 3 (suite)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3363.  
(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	358
Nombre de suffrages exprimés .....	356
Majorité absolue .....	179
Pour l'adoption .....	101
contre .....	255

(*L'amendement n° 3363 n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Sur l'amendement n° 3052 et sur le sous-amendement n° 3901, je suis saisi par les groupes Rassemblement national et Droite républicaine de demandes de scrutin public. Sur le sous-amendement n° 3886, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public. Sur l'amendement n° 3053 et identique, je suis saisi par les groupes Ecologiste et social et Droite républicaine de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de trois amendements, n°s 3052 rectifié, 3053 et 3622, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 3053 et 3622 sont identiques.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 3052 rectifié, qui fait l'objet des sous-amendements n°s 3901 et 3886.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** L'objet de cet amendement est simple. Dans la discussion politique que nous avons eue, l'idée initiale était de lutter contre l'optimisation fiscale des personnes qui utiliseraient les holdings à des fins personnelles, en y logeant des biens à usage personnel.

**Mme Christine Arrighi.** C'est incroyable, ça !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** C'est l'exemple du fameux chalet à Méribel, qui revient en boucle – quelle publicité pour Méribel, d'ailleurs – et des yachts...

**M. Jean-Paul Lecoq.** Des avions !

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Et des pédalos. Par cet amendement, je dresse la liste des biens dits somptuaires qui doivent toujours être considérés comme n'étant pas adaptés à l'activité de la holding – ils ne sont pas utiles à la société, mais au propriétaire ou à sa famille.

Le sous-amendement n° 3901 a le mérite, non seulement de préciser les choses, mais d'ajouter un certain nombre de biens somptuaires que j'avais oublié de mentionner.

L'objet de l'article étant de nettoyer les holdings des biens à usage personnel, je vous suggère d'adopter cet amendement (*M. Guillaume Kasbarian applaudit.*)

**Mme Danielle Brulebois.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Didier Berger, pour soutenir le sous-amendement n° 3901.

**M. Jean-Didier Berger.** Ce sous-amendement, déposé avec Nicolas Ray, permet de parfaire la liste prévue par le rapporteur général. À moins qu'une holding n'ait pour objet principal de vendre du vin, il n'y a pas de raison d'y placer du vin. À moins qu'une holding n'ait pour objet de vendre des yachts, il n'y a pas de raison d'y mettre un yacht. C'est également le cas pour les chevaux de course, les bateaux de plaisance et les pédalos – je ne vise ici aucun capitaine de pédalo en particulier.

Cette liste précise permet de mettre en avant ce que les Français attendent de ce débat : la limitation des abus, et le recentrage des holdings sur leur fonction économique.

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir le sous-amendement n° 3886.

**M. Nicolas Ray.** Nous le disons depuis le début de la matinée, l'assiette prévue par l'article 3 est beaucoup trop large puisqu'elle intègre notamment la trésorerie de l'entreprise, ce qui ferait peser un risque réel sur notre économie. En effet, pour payer la taxe, les chefs d'entreprise seraient obligés de céder leurs parts, lesquelles pourraient se retrouver entre des mains étrangères. Il convient donc d'être vigilant.

L'amendement de notre collègue Philippe Juvin vise à résoudre le problème des holdings qui hébergent des biens immobiliers ou mobiliers à usage personnel – une pratique qui n'est pas acceptable.

**Mme Christine Arrighi.** Ils sont détenus par des SCI !

**M. Nicolas Ray.** Il est pertinent parce qu'il dresse la liste des biens somptuaires à usage personnel qui échappent aujourd'hui à la fiscalité et qui doivent être intégrés à l'assiette. Il me semble en effet beaucoup plus efficace de procéder ainsi que de multiplier les exceptions au sein de l'article. Nous avons rédigé avec Jean-Didier Berger un sous-amendement beaucoup plus complet, dans lequel nous avons ajouté d'autres biens somptuaires.

Le présent sous-amendement visait simplement à corriger une petite erreur dans la rédaction de l'amendement de Philippe Juvin. Je le retire.

(*Le sous-amendement n° 3886 est retiré.*)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 3053 et 3622.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n° 3053.

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** Il s'agit d'un amendement de repli, que je retire.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Wauquiez, pour soutenir l'amendement n° 3622.

**M. Laurent Wauquiez.** Je le retire également.

(*Les amendements identiques n°s 3053 et 3622 sont retirés.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 3901 ?

**M. Philippe Juvin, rapporteur général.** L'objectif est bien de limiter l'assiette de la taxe aux actifs qui ne peuvent manifestement pas être affectés à une activité économique réelle et d'éviter l'optimisation. Avis favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous débattons depuis le début de la matinée de la part des dividendes non distribués qui doit être réinvestie. L'amendement de M. Juvin indique, très explicitement, quels sont les biens et services qui ne peuvent bénéficier de tels dividendes, dans la mesure où ils sont à usage patrimonial, personnel.

Le sous-amendement vient compléter cette liste, qui inclurait donc les aéronaves, les yachts, les lingots, les chevaux de course et de concours, les vins et alcools ou encore les logements et résidences mis à disposition, même partiellement, de la personne physique, c'est-à-dire la parahôtellerie – malheureusement, certains de nos concitoyens se servent des holdings pour prétendre que des logements et résidences sont destinés à une activité de location, alors qu'ils sont à usage personnel.

Il existe une unanimité sur ces bancs pour considérer que ces biens personnels, somptuaires – pour lesquels le contournement de l'impôt est manifeste – ne sauraient être exclus de l'assiette. Or, sur ce point, l'amendement apporte une réponse claire.

**Mme Élixa Martin.** Non ! L'amendement ne dit pas cela !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Cependant, vous le savez, le gouvernement avait également introduit une réflexion sur l'intégration de la trésorerie. Nous constatons ce matin que cette question divise. Certains estiment qu'une telle mesure pourrait nuire à l'investissement, tandis que d'autres souhaiteraient taxer toute la trésorerie excédentaire – celle qui n'est pas directement affectée à une activité visiblement opérationnelle. Il me semble que le débat n'est pas clos. Cette question, susceptible de donner lieu à des discussions techniques, devra être discutée au cours de la navette. En attendant, l'amendement de M. Juvin permet d'ouvrir un chemin.

Ces enjeux complexes témoignent de la ligne qui est la nôtre depuis le début : nous sommes contre l'optimisation mais pour l'investissement. À partir de ce point de fuite, c'est vous qui avez le pouvoir, votre vote est souverain. Je m'en remets à votre sagesse. Ou bien vous estimez qu'il faut en rester à la version initiale du gouvernement ou bien vous choisissez celle que vient de vous présenter le rapporteur général.

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Bonnet.

**M. Nicolas Bonnet.** Vous vous étiez engagée, auprès de mon groupe, à indiquer les incidences budgétaires des différents amendements. Une fois encore, cet engagement n'est pas tenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

C'est d'autant plus important s'agissant de l'amendement de M. Juvin. En apparence, l'amendement est pertinent puisque l'intention est de mieux cibler le dispositif. Le problème, c'est qu'il réduit énormément l'assiette. En effet, il ne vise pas seulement à recentrer la taxe sur les biens mais

aussi à rehausser le seuil de détention, qui passera de 30 % à 50 %. Par conséquent, moins de holdings seront concernées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. Nicolas Sansu.** Eh oui ! C'est ça, le problème !

**M. Nicolas Bonnet.** Même si vous augmentez le taux, vous réduisez fortement l'assiette, si bien que l'incidence est difficile à évaluer. Nous ne pouvons donc soutenir cet amendement, pas plus que les amendements précédents ou à venir, car des évaluations budgétaires sont nécessaires afin de savoir quel serait l'effet de cette taxe sur le montant des recettes – car nous avons besoin de ces recettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous souhaitons remédier à l'injustice fiscale, lutter contre les pratiques d'optimisation, trouver de nouvelles recettes pour l'État. Mais en l'absence d'évaluation, nous ne pouvons pas juger de la pertinence de tel ou tel dispositif, de sa capacité à résoudre, de façon juste, ces différents problèmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Brun.

**M. Philippe Brun.** Le groupe DR se transforme en *Poinçonneur des Lilas* : « des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous » ! (*Sourires.*) À l'arrivée, cette taxe n'est même plus un gruyère, c'est une chips – elle ne concerne plus personne.

La taxe proposée par le gouvernement rapportait déjà moins de 1 milliard et ne concernait pas les LBO – au passage, la ministre n'a toujours pas répondu à la question de Christine Pirès Beaune sur ce sujet. Avec l'amendement de M. Mattei, l'introduction de la notion de détention directe ou indirecte permet d'exclure encore des sociétés du dispositif. Et voilà qu'à présent vous voulez rehausser le seuil de détention à 50 %. Qui paiera finalement la taxe sur les holdings ? J'aimerais bien le savoir.

**M. Pierre Pribetich.** Absolument !

**M. Philippe Brun.** Il suffira de partager l'actionariat avec ses enfants pour ne pas la payer.

On vide totalement la taxe de son contenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

**Mme Ayda Hadizadeh.** Excellent !

**M. Philippe Brun.** À quoi bon voter l'article 3 si nous prévoyons toutes ces exceptions ? Le calcul de cette taxe par l'administration fiscale représentera un coût supérieur au montant qu'elle rapportera ! Nous nous opposerons de toutes nos forces à cet amendement et à ce sous-amendement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guillaume Kasbarian.

**M. Guillaume Kasbarian.** L'amendement du rapporteur général et le sous-amendement vont dans le bon sens.

**Mme Dieynaba Diop.** Si lui les défend, c'est bien la preuve qu'il n'y aura aucun rendement !

**M. Guillaume Kasbarian.** L'article 3, dans la version du gouvernement, prévoit une règle – l'instauration d'une taxe sur les holdings – puis une liste d'exceptions. La logique de

l'amendement du rapporteur général est inverse puisqu'il indique précisément quels biens somptuaires n'ont pas leur place dans une holding, dans la mesure où ce sont des biens à usage personnel. Cette liste est encore plus précise grâce au sous-amendement.

Initialement, le gouvernement voulait intégrer la trésorerie à l'assiette, ce qui poserait d'innombrables problèmes aux entreprises et aux holdings et pourrait même aboutir à des comportements d'évitement, avec des détenteurs qui décideraient de distribuer plus de dividendes afin de ne pas garder d'argent au sein de la holding. L'amendement permet de remédier à ce problème. Si la liste vous semble insuffisante, libre à vous de la compléter par des biens qui auraient été oubliés, en déposant des sous-amendements ! C'est la bonne méthode qui a été appliquée sur ce texte et nous nous en félicitons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Le Coq.

**M. Aurélien Le Coq.** Madame la ministre, monsieur le premier ministre, l'enfumage continue. Surtout, vous n'apportez pas de réponse très précise.

Nous avons déjà démontré que la taxe proposée au départ était une taxe passoire puisqu'elle concernait très peu de holdings. À présent, vous allez plus loin car vous modifiez les critères. Vous avez répondu à M. Bompard que vous aviez changé de vision, mais pouvez-vous nous dire combien de holdings sortiront de l'assiette, combien de holdings resteront assujetties à cette taxe et surtout, quel sera le manque à gagner pour l'État ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Pouvez-vous nous dire combien rapportait à l'État la taxe sur les holdings, telle qu'elle était prévue dans la version initiale de l'article, sachant que, si l'on additionne cette taxe et la CDHR, le Haut Conseil des finances publiques estime le montant total à 1,3 milliard ? Aurélie Trouvé a posé la question tout à l'heure mais vous n'y avez pas répondu.

Vous nous demandez de nous prononcer sur un amendement et un sous-amendement – que vous soutenez – qui viennent modifier la taxe sur les holdings, alors même que nous n'avons aucune idée de la somme que cette taxe pouvait rapporter au départ ni de celle que paieraient les holdings qui y resteraient assujetties. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Vous ajoutez en outre d'innombrables exonérations, qui concernent les biens utilisés pour une activité professionnelle. Serait-ce le cas d'un yacht qui accueille une réunion ou un séminaire d'entreprise ? *(Mêmes mouvements.)* À l'arrivée, quelle est l'évolution du taux d'effort ? Combien la taxe rapporte-t-elle à l'État ? Que vient changer cette mesure ? Reste-t-il encore quelque chose à voter ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. le président.** La parole est à M. Nicolas Sansu.

**M. Nicolas Sansu.** Mme la ministre a simplement oublié de parler du I de l'amendement, qui prévoit de modifier la fraction des droits de vote et des droits financiers détenue par une personne physique à partir de laquelle une société est assujettie à la taxe sur les holdings.

Pour le reste, nos collègues de la Droite républicaine ont simplement déposé un sous-amendement aux allures d'ISF sur les biens somptuaires.

Nous savons qu'il existe de multiples moyens d'échapper à des taxes de ce type. Je pense par exemple, s'agissant des biens immobiliers, au recours à une société civile immobilière – vous savez très bien que ces dernières sont créées à cet effet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Voilà donc un trou de plus dans la raquette – ou un cran de plus dans le racket des Français. *(Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et SOC.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** À vouloir établir des listes trop précises, nous allons finir par nous prendre les pieds dans le tapis.

**M. Philippe Brun.** Eh oui !

**M. Jean-Paul Mattei.** Ça ne peut pas fonctionner ainsi. Je regrette que nous ne nous en tenions pas au texte initial. Bien sûr, nous pouvons en discuter. On peut estimer, par exemple, qu'il serait contre-productif de taxer immédiatement des trésoreries parce que l'argent, alors, ne serait pas réinvesti.

La décision ne relève évidemment pas de ma compétence mais je préférerais que nous ne discutons pas de cet amendement à ce stade. Poursuivons l'examen du texte – qui, je le répète, est équilibré et va dans le bon sens. Nous aurons l'occasion, au cours de la navette, de réfléchir et de trouver des moyens d'atterrir en évitant les effets de bord.

Une liste à la Prévert ne me semble pas souhaitable : on oublierait certains biens et on y ferait figurer d'autres qui n'y ont pas leur place. Cet amendement vient troubler le débat. Il peut sembler intéressant mais il est trop dangereux : une telle liste risque de produire des effets de bord pires que si nous nous en étions tenus au texte initial. Si nous l'adoptons, je pense que tous les amendements suivants tomberont. Ce serait dommage, car le texte mérite que nous ayons un vrai débat sur le fond. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et SOC.)*

**Mme Alma Dufour.** C'est la voix de la sagesse !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Nous voterons pour le sous-amendement et l'amendement du rapporteur général car ils sont une forme d'hommage à l'impôt sur la fortune financière pensé et proposé par Marine Le Pen – ne gâchons pas notre plaisir. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe EPR.)* Lorsque de bonnes idées sont issues des autres bancs, nous les embrassons, les soutenons et nous en félicitons. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Par ailleurs, je vous remercie d'avoir amélioré le dispositif. Il est vrai que, dans la version que nous avons proposée, il manquait un outil de lutte antifraude à l'impôt sur la fortune financière. Au fond, vous avez anticipé la victoire de Marine Le Pen en prévoyant que nous aurions besoin d'un dispositif de protection. Je vous remercie d'avoir fait preuve de prescience.

**M. Paul Midy.** Aucun rapport !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Nous soutiendrons donc avec ardeur cette mesure qui témoigne de votre souhait de voir gagner le Rassemblement national. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Madame la ministre, vous devez nous dire quel sera le montant de l'assiette une fois que cet amendement sous-amendé aura été adopté. Elle aura en effet été réduite par rapport à la version que vous aviez proposée initialement, puisque le taux de détention sera porté de 33,33 % à 50 %, ce qui exclut encore certaines holdings. En outre, si j'ai bien compris, vous excluez de la taxe les titres de placement et l'immobilier non affecté à un usage personnel.

Dès lors, que reste-t-il de l'article 3 ? Son rendement prévisionnel était estimé à 800 millions. Qu'en sera-t-il après le vote de l'amendement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LIOT, LFI-NFP et SOC.*)

**Mme Christine Arrighi.** Merci, Charles !

**M. le président.** La parole est à M. Sylvain Berrios.

**M. Sylvain Berrios.** Depuis le début de nos discussions, l'objectif du groupe Horizons & indépendants est de préserver la capacité de nos entreprises à investir et à créer des emplois. C'est pourquoi nous étions initialement très réservés au sujet de l'article 3.

Par ailleurs, nous ne sommes pas insensibles à la justice fiscale : les uns et les autres doivent s'y retrouver et, surtout, ne pas pouvoir tricher en incluant parmi les actifs des holdings ce qui ne devrait pas y figurer. Je crois que chacun d'entre nous en sera d'accord.

L'amendement de M. Juvin permet de concilier ces deux préoccupations. Pour cette raison, les députés du groupe Horizons & indépendants le voteront, ainsi que le sous-amendement n° 3901. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Didier Berger.

**M. Jean-Didier Berger.** Revenons-en à la philosophie du débat qui est le nôtre depuis ce matin.

**M. Laurent Baumel.** Laissez la philosophie tranquille !

**M. Jean-Didier Berger.** On nous a dit qu'on taxerait les holdings pour éviter les abus perpétrés par de très méchants chefs d'entreprise qui placent des yachts et autres biens somptuaires parmi les actifs de ces sociétés, ce qui n'est pas normal.

Avec l'amendement du rapporteur général et le sous-amendement que j'ai déposé avec M. Ray, nous vous donnons le moyen d'éviter les effets de bord et de concentrer l'action sur les abus. Nous vous proposons un outil adapté à cet objectif, qui n'est ni une forme d'ISF ni je ne sais quel autre dispositif fiscal, mais qui permet de régler le problème qui nous occupe depuis ce matin. Il est temps de l'adopter.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je le dis depuis que nous avons commencé à travailler ensemble, vous êtes un parlement souverain.

**Mme Eva Sas.** Bla bla bla !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Quand nous nous en remettons à vous, nous devons vous éclairer. Il faudra évidemment que, dans la navette, nous puissions chiffrer et quantifier les mesures en discussion (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP) avant de revenir devant vous.

La substitution du taux de 50 % à celui de 33,33 % a un impact négligeable sur le nombre de holdings concernées. Vous avez raison, mesdames et messieurs les députés, néanmoins, quand une mesure n'est pas prévue dans le texte initial – et plus encore si l'amendement qui tend à l'introduire fait l'objet d'un sous-amendement –, je ne peux pas vous fournir, alors que je siège dans l'hémicycle, un chiffrage aussi précis que lorsqu'il s'agit de mesures prévues par des amendements que nous avons eu le temps d'étudier. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Manuel Bompard.** Mais arrêtez !

**M. le président.** Chers collègues, on laisse la ministre s'exprimer !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je le dis avec beaucoup de calme : on voit bien que certains pensent que la taxe sur les holdings est une passoire, d'autres un carcan. Ce que nous avons proposé représente donc manifestement une forme d'équilibre. (*M. Pouria Amirshahi s'exclame.*)

**M. René Pilato.** C'est quoi, ces arguments ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Peut-être convient-il de considérer que les débats méritent d'avoir lieu et les arguments des uns et des autres d'être écoutés.

Je le redis : l'amendement présenté prévoit d'instaurer une version de la taxe sur les holdings qui n'est pas celle du gouvernement. Par définition, vous êtes souverains et vous votez. Pour ma part, j'ai une conviction : il faut instaurer une taxe sur les holdings.

**Mme Danièle Obono.** Non, il faut la taxe Zucman !

**Mme Sandra Regol.** Est-ce qu'on a le droit de voter ?

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Nous ne pouvons pas tolérer que des dividendes qui remontent dans les holdings et ne sont pas distribués puissent être investis dans des biens qui constituent du patrimoine personnel, sur le fondement d'une utilisation abusive de la fiscalité des entreprises. C'est de cela qu'il faut débattre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR.*)

Nous y reviendrons dans la navette et en examinerons précisément les enjeux. C'est à vous de voter. (*Mme Claire Lejeune brandit le règlement de l'Assemblée.*)

**M. le président.** Je vous donnerai la parole pour ce rappel au règlement après le scrutin. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi proteste également.*)

Je mets aux voix le sous-amendement n° 3901.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	399
Nombre de suffrages exprimés .....	396
Majorité absolue .....	199
Pour l'adoption .....	210
contre .....	186

(*Le sous-amendement n° 3901 est adopté.*)(*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3052 rectifié, tel qu'il a été sous-amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	395
Nombre de suffrages exprimés .....	392
Majorité absolue .....	197
Pour l'adoption .....	207
contre .....	185

*(L'amendement n° 3052 rectifié, sous-amendé, est adopté; en conséquence, les amendements n° 3439 et 2571, l'amendement n° 3349 et les suivants jusqu'au n° 3094 inclus ainsi que les amendements n° 1465 et 3095 tombent.)*

### **Rappel au règlement**

**M. le président.** La parole est à Mme Claire Lejeune, pour un rappel au règlement.

**Mme Claire Lejeune.** Ce rappel se fonde sur l'article 100 du règlement, relatif à la bonne tenue de nos débats.

Je ne sais pas dans quel monde ce qui vient de se passer serait tolérable! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. Gérard Verny.** Oh, bichette!

**Mme Claire Lejeune.** On vient de nous faire voter à l'aveugle sur un amendement, après une suspension de séance d'une heure qui a donné l'occasion au gouvernement de discuter dans les coulisses de l'Assemblée avec certains groupes. Il en ressort des sous-amendements que le ministre soutient, sans même pouvoir nous livrer le moindre chiffrage de l'impact de la mesure examinée! *(Mêmes mouvements.)* Et on nous amène à voter sur ce genre de choses? C'est un témoignage soit d'incompétence, soit de malhonnêteté, mais sûrement pas de respect pour l'Assemblée nationale! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

**M. le président.** La suite de l'examen du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

2

### **ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE**

**M. le président.** Prochaine séance, cet après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026.

La séance est levée.

*(La séance est levée à treize heures cinq.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra